

# JOURNAL HELVETIQUE

O U

# RECUEIL

D E

# PIECES

FUGITIVES DE LITERATURE  
CHOISIE;

*De Poësie; de Traits d'Histoire, ancienne & moderne; de Découvertes des Sciences & des Arts; de Nouvelles de la République des Lettres; & de diverses autres Particularités intéressantes & curieuses, tant de Suisse, que des Pais Etrangers.*

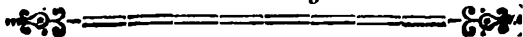
**DE DIE' AU ROI,**

JUIN 1749.



NEUCHÂTEL

DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES.



M D C C. X L I X.





# JOURNAL HELVETIQUE,

Juin 1749.



## S U I T E

*Des Recherches sur les anciens Evêques de  
GENEVE.*

**J**E vai continuer, *Monsieur*, à faire passer en revue quelques uns des Evêques de nôtre Ville, à l'ocasion de la Nouvelle Edition du *Gallia Christiana*, qui se fait à *Paris*, & où ils doivent entrer. J'ai crû devoir commencer par vous comuniquer mes Remarques, afin que vous me redressiés, lors qu'elles ne seront pas justes.

Le 36. Evêque du Catalogue des *Frères de Ste. Marthe* est *Apradus*. C'est un de ces anciens Prélats, dont, come de bien d'autres, nous ne conoissons presque que le nom.

Nous ne sommes pas même assurés de l'avoir fort fidèlement. Quelques Listes le nomment *Artaldus*. Le Rituel d'*Aneci* l'appelle encore *Cataldus*, & nous apprend, dans une petite Note historique, qu'il assista à l'Acte du rétablissement de l'Empereur *Louis le Débonnaire*. C'est de *la Chiesa* qu'ils ont emprunté cette particularité. Mais on a bien de la peine à trouver la signature de l'Evêque dans cette occasion. Il est plus sûr de la chercher dans le Concile de *Worms*, tenu la 20me. Année du Règne de *Louis le Débonnaire*. Il s'agissoit d'un Privilège accordé à une certaine Abaïe, que l'Evêque de *Genève* signa de cette manière, *Altadus Genevensis Episcopus*, l'an 833. \*

J'ai dit que les Editeurs du *Rituel d'Aneci* l'appellent encore *Cataldus*. Apparemment ils ont tiré ce nom de *Volaterran*, qui en parlant de lui a fait une équivoque des plus singulières, dans ses *Commentaires sur la Géographie*. Il dit, que *Cataldus* a été un des premiers Evêques de *Genève*, qui a fait conoitre l'Evangile, & qu'il y étoit encore vénéré come un Saint, dans le tems même que lui *Volaterran* écrivoit, \*\*. Voila qui demande une petite discussion.

Bon-

\* Voies les Conciles du P. Labbe. T. VII p. 1681.

\*\* Gebenna . . ubi Cataldum eius Urbis Præfulem & Professore adorant. Geogr. Lib. III. p. 14.

*Bonniward*, qui avoit été Prieur d'un Couvent de l'Ordre de *Cluni*, fût fort surpris, lors qu'il lût ce passage du Géographe. Voici ce qu'il en dit, dans une Chronique Manuscrite, qu'il nous a laissée. *Volaterran a écrit que le 1er. Evêque de Genève s'apelloit Cataldus, qui y étoit tenu pour Saint. Mais je n'ai trouvé, ni dans nôtre ancien Catalogue, ni dans aucun autre Ecrit, nulle mention de ce Cataldus, & il est bien surprenant qu'il n'en fut resté aucune mémoire s'il eut été réputé pour Saint.* *Bonniward* écrivoit sa Chronique environ l'An 1550. & *Volaterran* vivoit encore au commencement de ce XVI. Siècle. Comment dans moins de 50. Ans ce Saint auroit-il été ainsi entièrement éfacé de la mémoire? Il est plus vraisemblable, que ce Géographe Italien s'est trompé, & que son *Cataldus* est un Evêque, & sur tout un Saint imaginaire, au moins à Genève.

Si la chose en valoit la peine, il seroit curieux de deviner ce qui a pû causer cette méprise. On trouve bien dans les Bollandistes un Evêque du nom de *Cataldus*, mis au rang des Saints, & dont la Fête est marquée au 10. de Mai. La Légende dit qu'il étoit né en *Irlande*; elle le fait Contemporain de *St. Patrice*, avec qui il travailla à la Conversion de ce Pais-là. Il fit ensuite le Voiage de la Terre

Sainte, d'où il vint à *Tarente* en *Italie*, dont il fût un des premiers Evêques \*. Il y est regardé come un Saint, & même honoré come le Patron de la Ville. Si la Légende l'avoit fait venir de *Jérusalem* à *Gènes*, nous trouverions aisément ce qui auroit pû causer la méprise de *Volaterran*. Ce seroit la ressemblance de nom entre *Gènes* & *Genève*. Peut-être est-ce celle qu'il y a entre *Ataldus* & *Cataldus*, qui a brouillé ses idées. Il a attribué à *Ataldus* Evêque de *Genève*, tout ce qu'il avoit lû de *Cataldus* Evêque de *Tarente*. Quoi qu'il en soit, on ne doit faire aucune attention à ce passage de *Volaterran*, & il faut le laisser à quartier.

Le Successeur d'*Ataldus* fût *Domitien*, que l'on compte pour le 37. Evêque de Genève. Il est vrai qu'il y a partage d'opinions sur la place qu'il faut lui assigner. Dans les *Mémoires de Tillemont*, on le fait siéger beaucoup plutôt, vers l'an 644. „ Les Evêques *Domitien* de Genève, dit-il, *Gratus d'Aouste*, „ & *Protas le Diocésain* de *Sion*, levèrent le „ Corps de *St. Innocent*, un des Martirs de „ la Légion Thébéenne, & le mirent avec „ les autres \*\*.” Il ajoute dans une Note, „ que

\* Dans l'Italie sacrée d'Ughelli, il est mis pour le second Evêque de Tarente.

Mém. de Tillemont, Tom. IV. p. 428. & 696.

„ que le *Gallia Christiana* ne marque point  
 „ de *Domitien de Genève* avant l'an 816. ni  
 „ de *Gratus d'Aoste*, avant l'an 775. ni de  
 „ *Protas de Sion*, avant l'an 650. & que l'E-  
 „ poque de ce dernier est plus assurée, puis  
 „ qu'elle est fondée sur le III. Concile de  
 „ *Chalons sur Saone*, où il assista l'an 644.

Quelque porté que l'on soit à suivre les décisions d'un aussi habile Home sur l'Histoire Eclésiastique, il y a cependant lieu de douter qu'il ait bien placé nôtre *Domitien*. Il a pour principe qu'il faut le mettre à côté de son Contemporain *Protas Evêque de Sion*, qui soucrivit au Concile de *Chalons*. Mais cette soucription est contestée. On sait que dans les diférens Auteurs qui nous ont donné des Recueils des Conciles, cette soucription n'est pas uniforme. Au lieu de *Protasius Sedunensis*, *Protas Evêque de Sion*, quelques uns ont lu *Senecensis*, de Senez, d'autres *Sentiensis*, que je n'entens pas. Il vaut donc mieux prendre pour bouffole *Gratus Evêque d'Aoste*. *Ughelli*, dans son *Italie sacrée*, nous a donné un Article fort détaillé sur *Gratus*, & fort propre à nous diriger.

„ *St. Gratus*, dit-il, étoit Grec, né a La-  
 „ cédémone, d'une Famille illustre, & il fût  
 „ élevé à *Athènes* avec beaucoup de soin. Il  
 „ assista à un Concile tenu en *Grèce*, & fut

» député vers *Charle-magne* pour des *Affaires*  
 » ecclésiastiques. De là il se rendit à *Rome*  
 » auprès du Pape *Léon III*. La mort de l'E-  
 » vêque d'*Aoste* étant arrivée dans ce tems-  
 » là, le Pontife le revêtit de cet Evêché,  
 » *Ughelli* ajoute, qu'il contribua à faire ren-  
 » dre aux Reliques des Martirs de la Légion  
 » Thébéenne le Culte qui leur étoit dû ; qu'il  
 » en tira quelques unes des bords du Rhône  
 » pour les placer plus décemment. " On ne  
 peut pas méconnoître ici celui qui, conjointé-  
 ment avec *Domitien*, fit tirer des Sables du  
 Rhône le Corps de *St. Innocent*. Il met sa  
 mort environ l'an 810., ce qui le rapproche  
 beaucoup de la date que les *Frères de Ste.*  
*Marthe* ont donné à *Domitien*.

Quelques Auteurs, du nombre desquels  
 il faut mettre les *Editeurs du Rituel d'Aneci*,  
 nous parlent d'un autre *Domitien* beaucoup  
 plus ancien. Dans leur Edition de 1674. ils  
 l'avoient apellé *Donatianus*, après le *Gallia*  
*Christiana*, qui le fait siéger du tems de *Gon-*  
*degisile* premier, Roi de Bourgogne. Il précé-  
 de immédiatement dans cette Liste *Isaac*,  
 que l'on place environ à l'an 440. Mais ces  
 dates sont contradictoires. *Gondegisile* fût tué  
 l'an 501. & *Isaac* étoit Contemporain de  
*Théodore*, Evêque d'*Octodurum*, qui assista  
 au Concile d'*Aquilée* l'an 381. On trouve



encore dans les Frères de *Ste. Marthe*, que ce fut sous ce *Donatien* ou *Domitien*, que se fit la translation du Corps de *St. Victor de Soleure* à *Genève*. Mais nous ne voions aucune trace de ce 1<sup>er</sup>. *Domitien* dans le Catalogue tiré de notre ancienne Bible, & qui est le plus authentique. Cela doit rendre fort suspecte l'existence de cet Evêque. On s'en rapporte à ce que prononceront les nouveaux *Editteurs de St. Germain des Prés*.

Il y a lieu de soupçonner, que ce qui a fait mettre ce *Domitien* dans quelques uns des Catalogues, c'est un Ecrit, qui fût trouvé dans l'Eglise de *St. Victor de Genève*, où l'on voïoit un Narré de la translation du Corps de ce Martir, que la Princesse *Sédéleube* fit apporter de *Soleure* à *Genève*. *Simler* nous a conservé la conclusion de cet Ecrit qui étoit telle, *Acta sunt hæc regnante Domitiano Episcopo Genevensi, quo tempore etiam Castrum Solodurense Episcopatus Genevensi subditum erat*. On ne peut guère faire fond sur un semblable récit. Jamais *Soleure* n'a été de la Jurisdiction ni temporelle, ni spirituelle de l'Evêque de *Genève*. Vous sâvez mieux que moi, *Monsieur*, que c'est de vos Evêques de *Lausanne*, que cette Ville dépendoit autrefois. Que dites vous encore du *Regnante Domitiano*? Ne trouvés-vous pas cette phrase bien

enflée, pour dire simplement, *lors que siégeoit un tel Evêque de Genève.* Il est bon de remarquer que dans ce tems-là nos Evêques n'étoient pas encore Princes temporels. Cette expression conviendrait mieux au Règne de l'Empereur *Domitien*, qu'à *Domitien* Evêque de Genève. Mais je n'insiste pas là dessus, parce que je croi, qu'on a des exemples de cette façon de parler pour des cas semblables.

Le 38. Evêque est *Boson*. Je n'ai qu'une petite Remarque à faire sur la durée de son Episcopat. Les *F. F. de Ste. Marthe*, & après eux le *Rituel d'Aneci*, le font siéger 17. Mois : C'est une erreur. J'ai devant les yeux la Copie que *Bonnivard* avoit tirée de l'ancien Catalogue, où je lis très distinctement, que *Boson* siégea 17. ans, & 5. Mois.

Le 39. est *Ansegünus*. Ce nom est défiguré. Il s'apelloit *Ansegisus*. *Bonnivard* l'avoit mal copié, ce qui est d'autant plus surprenant que cet Evêque avoit été enterré dans l'Eglise même du Prieuré de *St. Victor*, où l'on voïoit son Epitaphe. On la trouve dans l'*Histoire de Genève de Spon* \*. Mais cet Antiquaire s'est trompé sur la mort de nôtre Evêque. Il la met en 840. C'est un autre *Ansegisus*, qui mourut cette Année là, & qui avoit

\* *Hist. de Genève*, T. II. p. 346. dern. Edition in 4to.

avoit recueilli les Capitulaires de *Charlemagne*.

*Optandus* son Successeur est extrêmement connu. Les *F. F. de Ste Marthe* en ont fait un fort long Article. *Bernard*, qui vient après, n'a siégé qu'un Mois. Je ne dirai donc rien de ces deux Evêques.

Il n'en fera pas de même de *Riculphe* le 42. Cet Evêque paroît dans tous les différens Catalogues; mais nous n'avons que son nom, sans aucune particularité de sa vie. C'est beaucoup si nous pouvons lui assigner sa véritable place, ne connoissant rien jusqu'à présent de ce qui s'est passé sous son Episcopat. Heureusement j'ai trouvé une Pièce dont il ne paroît pas qu'on ait fait usage jusqu'ici, & que je me flate qui nous donnera la date précise de *Riculphe*.

Parcourant les différentes Chartres que renferme la *Bibliothèque Sébusienne de Guichenon*, Recueil, come vous sçavés, *Monsieur*, qui est devenu assez rare, j'y ai trouvé une Fondation d'Eglise dans nôtre voisinage, où cet Evêque est nommé, & qui se fait sous son approbation, selon la coutume.

*Eldegarde*, Comtesse du *Genevois*, & Veuve du Comte *Airbert*, fonde & dote un Prieuré à deux lieues de *Genève*, vers le Couchant d'Été, connu aujourd'hui, sous le nom de

*Sa-*

*Satigni* \*. Ce Village dépend à présent de notre République, & il y a exercice de la Religion Réformée. *Guichenon*, dans une de ses Notes, a voulu nous faire conoitre ce lieu, & s'y est tout à fait trompé, malgré la grande ressemblance du nom moderne avec l'ancien. Il dit qu'il s'agit là de l'Eglise de *Verfoi*, située au bord du Lac Léman. *Verfoi* est à une lieue de Genève, & appartient aujourd'hui à la France. *Satigni* est éloigné de là de plus de deux lieues. Ces sortes de méprises sont excusables dans un Auteur qui n'est pas du Pais.

Mais en voici une plus importante, & qui demande, pour être excusée, un peu plus d'indulgence. Elle regarde la date de cette Fondation, & par conséquent elle doit déterminer dans quel tems a siégé *Riculphe*. Cet Historien a crû l'Acte beaucoup plus récent qu'il ne l'est effectivement. Tout ressent l'antiquité dans cette Pièce. Pour marquer que l'Eglise dont il s'agit est située dans le Pais de *Gex*, le Notaire dit qu'elle est située dans le Territoire que possède la Colonie Equestre \*. Vous sçavez que cette Colonie, qui résidoit à *Nyon*, jouissoit d'un assez grand espace de terre,

de-

\* Apud Villam Satiniatis. Bibliot. Sébusiana, p. 65.

\*\* In Pago Equestrico.

depuis les bords du Lac Léman jusqu'au *Port de la Cluse*.

Autre indice d'Antiquité dans l'Acte de Fondation de l'Eglise de *Satigni*. Celui qui l'expédie à la place du Vice-Chancelier, se qualifie *Majulus Levita*, c'est-à-dire Diacre. Ce mot se prend ainsi dans le Glossaire de *Du Cange*, qui cite diverses autorités, mais de Siècles assez anciens, come de *Grégoire le Grand*, d'*Isidore*, du II. Concile de *Toledo*, & des Capitulaires de *Charle-magne*.

Il ne faut pas oublier de remarquer, que la Fondatrice étoit Veuve d'un Comte du *Genevois*, qui devoit avoir vécu dans des tems assez anciens, puis qu'il étoit Bisaveul du Comte *Gerold*, qui en 1034. voulut disputer à *Conrad le Salique* la Succession de *Rodolph III.* dernier Roi de Bourgogne.

Tous ces différens indices devoient conduire *Guichenon* à mettre cet Acte au commencement du X. Siècle. Cependant il le met cent Ans plus tard. On voit à la marge, que cette Fondation est de l'an 1007. Ce ne peut pas être la date de *Riculphe*, puis qu'alors siégeoit à Genève *Hugues II.* ce qui paroît par plusieurs Monumens incontestables. L'Historien a ajouté quelques Notes à la fin de cet Acte, pour l'éclaircir. Dans la dernière il entreprend de prouver la justesse de

de la date qu'il a mise à la tête, & il fait pour cela un calcul des plus singuliers. „ On lit „ à la fin de l'Acte, dit-il, qu'il a été *doné* „ *un Vendredi 20. Février de la XXIV. an-* „ *née du Règne de Rodolph.* Il s'agit de Ro- „ dolph I. que tout le monde fait qui co- „ mença à régner l'an 888. Donc la 24. „ Année de son Règne tombe à l'An 1001. „ de l'Ere Chrétienne.

En bone Arithmétique, si l'on ajoute 24. à 888. on a la Some de 912. ; dans celle de *Guichenon* c'est 1001. On est d'abord tenté de mettre sur le compte de l'Imprimeur cette adition fautive. Mais outre que la même erreur se trouve déjà à la tête de l'Acte, la même date revient encore dans son *Histoire de Savoie*, où donant la Liste des Comtes de Genève, il met *Airbert* ou *Albert & Eldegarde* sa Femme à l'an 1001. & bouleverse par là toute la Généalogie de ces premiers Comtes\*. L'Abé de *Longuerue*, si exact d'ailleurs, a copié cette double erreur de *Guichenon*, je veux dire celle qui regarde la date de la Fondation, & celle du lieu où étoit située cette Eglise\*\*.

Il s'agit présentement de trouver la vraie date de la Fondation de l'Eglise de *Satigni*,  
pour

\* *Hist. de Savoie*, pag. 1169.

† *Descr. Historiq. de la France*. T. II. p. 322.



T A B L E.

<i>S</i> uite des Recherches sur les anciens Evêques de Genève.	513
<i>L</i> ettre sur divers sujets d'Histoire & de Li- térature.	533
<i>R</i> emarques sur les fautes de Langage du Traité de la Vérité de la R. Chrét.	553
<i>A</i> ux Editeurs sur la Lettre de Mr. le Prof. Vernet.	565
<i>L'</i> Ex-Cocu , Conte en Vers.	572
<i>V</i> ers sur l'Ouvrage de M. de Montesquiou.	579
<i>L</i> a Harpe & le Pilon , Fable.	581
<i>E</i> clairciffemens sur l'Hist. du Mart. de la Leg. Théb. IV. Extrait.	583
<i>M</i> émoires de Mr. de Montgon VI. Extrait.	595
<i>S</i> onge merveilleux.	609
<i>T</i> raité du Gouvernement Civil &c. Nouv. Edition.	611
<i>L</i> ogogriphe.	612

pour avoir celle de *Riculphe*. Cet Acte doit être de l'an 935. sous *Rodolph II*. Il est vrai qu'à la rigueur cette année là feroit feulement la 23. Année de son Règne, que le 20. Février tomba sur un Vendredi. Mais ce sera la 24. année comencée, & non révolue.

Je vous prie, *Monsieur*, de faire ici une Remarque assez singulière, c'est que *Guichenon*, sur cet Evêque, a fait une faute toute opposée à celle des *F.F. de Ste. Marthe* sur *Hugues II*. Ils l'ont placé à l'an 930. quoi qu'il siégeât encore après l'an 1000. come je viens de le dire\*; & *Riculphe*, qui vraisemblablement siégeoit déjà dès l'an 930. a été renvoié par *Guichenon* jusqu'après l'an 1000.

Il est vrai qu'en mettant *Riculphe* à l'an 930. ou environ, il se présente une difficulté que je ne dois pas dissimuler; c'est qu'entre *Optandus*, qui fut consacré en 881. & lui, on ne trouve dans le *Gallia Christiana* que *Bernard I*. qui ne régna qu'un Mois. Quelle  
apa-

\* Hugues II. étoit Neveu du Roi Rodolph III. & de l'Impératrice Adelaide Outre son illustre naissance, il se distingua aussi par plusieurs actions, qui lui font honneur. Ce fut lui qui rebâtit l'Eglise du Bourg de St. Pierre dans le Valais, au pié du Grand St. Bernard, après les ravages que les Sarasins avoient fait dans ce Pais là. Voiez Journ. Helvetiq. Mars 1646. p 199. Il y a apparence que c'est par lui que les Evêques comencèrent à devenir les Princes temporels de Genève.



apparence qu'*Optandus* ait gouverné l'Eglise  
54. ans?

Avant que de répondre à cette Objection, on peut observer en passant qu'elle est beaucoup plus forte contre *Guichenon*, qui a mis entre ces deux Evêques, un intervalle de plus d'un Siècle.

Pour venir à présent à la difficulté, je crois qu'il faut convenir d'abord, que le Catalogue de *Genève*, que les *F. F. de Ste Marthe* ont suivi, est ici défectueux. Il est clair qu'on y a omis quelques Evêques. A cette date, c'étoient différentes personnes qui les y inscrivoient, à mesure qu'ils mouroient. Il n'est pas surprenant que par négligence quelqu'un de ces Prélats ait été oublié. Mais nous trouvons ailleurs de quoi remplir le vuide du demi Siècle qu'on nous objecte. Le Père *Mabillon*, dans ses *Annales Bénédictines*, sur l'an 907. nous fournit un *Franco*, qui cette année-là signa quelques Actes qui regardoient le Monastère de *Savigny* près de *Lion* \*. Dom *Plancher*, dans son *Histoire de Bourgogne*, nous apprend que *Rodolph II.* nouvellement Roi de ce Pais-là, fit la Guerre à *Burcharde* Duc de *Suabe*, & qu'en suite l'Evêque de *Bâle*, conjointement avec *Anselme* Evêque de *Genève*, négocia la Paix entre ces deux Princes \*\*.

Le

\* *Annal. Benedicâ* T. III. p. 304.

\*\* *Hist. de Bourgogne* T. II. p. 187.

Le *Rituel d'Aneci* nous fournit aussi deux Evêques, qui doivent avoir siégé dans l'intervalle que nous avons à remplir; *Frédéric I.* qu'il a tiré de la *Chiesa*, & que j'avoue que nous ne conoissons point, & *Aimar de la Roche*, dont j'ignore la source. Ces quatre ou cinq Evêques furent pour occuper le Siége pendant 50. Ans.

Un autre *Aimar*, beaucoup plus connu dans l'Evêché de *Genève* que le précédent, c'est *Ademarus Fabri*, qui est le 71. du *Gallia Christiana*, & qui siégeoit en 1385. Sa mémoire s'est conservée, dans notre Ville, par divers endroits, mais sur tout par un Acte qu'il publia sur les *Libertés, les Franchises & les Immunités de Genève*. Il fut traduit du Latin en 1507. & imprimé en Caractères Gotiques. Ce ne sont pas proprement des Concessions nouvelles faites aux Citoiens, mais plutôt la confirmation des anciens usages. Il y a bien des minucies dans ces *Franchises*, mais il y a aussi bien des Articles assez curieux. En voici un, par exemple, qui mérite d'être rapporté; c'est que *la Garde de la Ville, depuis le Coucher du Soleil jusqu'à son lever, sera entièrement aux Citoiens, & que l'Evêque, ni aucun autre en son nom, ne pourra point exercer la Jurisdiction dans cet intervalle, mais seulement les Citoiens.*

Nôtre Peuple croit reconoitre encore ce partage de la Souveraincté, à une Cloche que l'on fone en branle tous les Matins à 4. heures, & à une autre Cloche tintante que l'on entend tous les soirs à 9. heures. La coutume est de foner pendant environ un quart d'heure, une ving-taine de coups, distans les uns des autres d'une demi minute. Mais ce partage de la Souveraineté ne peut point être l'origine de cette fonerie, puis qu'elle est toûjours fixe aux mêmes heures, & qu'elle ne s'ajuste point avec le lever & le coucher du Soleil. Je crois donc qu'elle a un tout autre fondement, que je vais indiquer ici, & qui ne fera pas une trop longue digression.

La Cloche qui fone à neuf heures est un avertissement de prendre garde au feu. Il est apellé *Gare-feu*, dans le *Journal de Paris sous les Règnes de Charles VI. & Charles VII.* imprimé in 4to. 1729. *Pasquier* dit que de son tems il s'apelloit *Carfou*, mot corrompu de celui de *Garefeu*. On ordonne par là dans les Villes bien policées, que chacun ait à prendre garde que chez lui le Feu, ni la Chandelle de la Cuifine & des Apartemens ne cause point d'Incendie. Dans la plûpart des Villes d'Allemagne, un Crieur public tient lieu de Cloche. A chaque heure de la nuit, il crie de toute sa force, que chacun prenne

garde au Feu & à la Chandelle, de peur d'accident. Vous aurés pû remarquer, *Monsieur*, dans *l'Histoire d'Angleterre de Rapin*, que l'an 1069. *Guillaume le Conquérant* imposa, sous peine d'amende, aux Anglois ses nouveaux Sujets, la nécessité de n'avoir chez eux *ni feu ni clarté*, après huit heures du soir. Le dessein de prévenir les Complots y entroit pour quelque chose. Voilà la première institution d'un véritable Couvre-feu\*.

C'est encore une erreur de nôtre Peuple, de s'imaginer que la Cloche qui sonne à 4. heures, marquoit le point où començoit la Jurisdiction de l'Evêque. C'étoit au Lever du Soleil à marquer quand il avoit droit de commander. J'ai lû dans quelqu'un des Ouvrages de l'Abé *Fleuri*, que dans les Villes bien réglées, on a la coutume de soner, à 4. heures du matin, une Cloche pour servir de signal aux Ouvriers bruians, Serruriers, Maréchaux, Chauderoniers, qu'ils peuvent commencer à battre du Marteau, & qu'il ne leur est pas permis plûtôt, pour ne pas interrompre le repos de leurs Voisins.

Outre *Aimar Fabri*, qui a doné les *Franchises*, il y a eu un autre Evêque de cette Famille, qui a été omis dans le *Gallia Christiana*, & dans toutes les autres Listes; c'est *Pierre*

*Fabri.* Voici des preuves qu'il a réellement siégé dans nôtre Ville. La Famille *Fabri* s'est conservée jusqu'à nos jours. Elle a donné plusieurs Magistrats à nôtre République, & nous en avons encore de ce nom. Ils ont dans leur Maison des MSS. qui font des rédactions de Comptes des Revenus Ecclésiastiques de Genève, dès l'an 1480. jusqu'à 1505. où il est fait mention de l'Evêque *Pierre Fabri*. On lit plusieurs fois dans ces Comptes. *Pro fundatione Cappellæ Rev. Domini Pétri Fabri quondam Episcopi Gebemensis, Flor. XV.*

Un Home de Lettres de nôtre Ville avertit *Spon*, qu'il avoit oublié cet Evêque dans son *Histoire de Genève*, & lui marqua en même tems la place qu'il croïoit qu'on devoit lui doner dans le Catalogue. Il doit avoir siégé en 1377. après *Guillaume de Marcoffai* 69. Evêque & avant *Jean de Marol* le 70. qui entra en possession de l'Episcopat en 1378. *Pierre Fabri* aura donc pû siéger entre ces deux, & cela pendant une année, & quelque chose de plus.

*Jean de Bertraudis* est le 73. de nos Evêques. Il fut créé en 1409. Il assista au Concile de Constance. *Spon* dit même qu'il y avoit présidé; mais il s'est trompé en cela. Ce Concile fût résolu entre l'Empereur Sigismond & Jean XXIII. Cet Empereur revenant

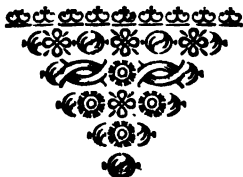
nant d'Italie, où il avoit conféré avec le Pape, passa à Genève le 10. Juillet 1415. *Jean de Bertrandis* l'accompagna en Espagne, ou plutôt en Arragon. Le but du Voïage de ce Prince étoit d'engager le Pape *Benoit II.* à renoncer au Pontificat, come il avoit été résolu dans le Concile de *Constance*. Je remarquerai en passant, qu'à son retour, l'Empereur érigea la Savoïe en Duché. *De Bertrandis*, après avoir été neuf Ans Evêque de Genève, eut l'Archevêché de *Tarentaise*.

*Martin V.* qui avoit été élu Pape au Concile de *Constance*, prit sa route par Genève, pour se rendre à *Rome*. Il arriva dans nôtre Ville en 1418. & y fit un séjour de trois Mois. *De Bertrandis* en étoit encore Evêque. On dit que ce Pape nous donna alors la Clé que nous avons dans nos Armes, & que l'Aigle qui en fait l'autre moitié nous étoit venue d'un Empereur; les uns disent de *Rodolph*, les autres de *Charles II.* Mais c'est là une Tradition des plus incertaines. Quoi qu'il en soit, c'est sur ce fondement qu'*Owen* a composé cette jolie Epigrame,

*Clavem Aquilamque gerit duplex insigne Geneva  
 Illud Papatus hoc habet Imperii;  
 Hoc insigne tuum quo jure Geneva tenebis,  
 Si repetat Clavem Roma, Rodolphus avem?*

Je dois remarquer, avant de finir, que nos Historiens ont souvent confondu *Jean de Bertrands* avec *Jean de Brognier*, & ont attribué à l'un ce qui convenoit à l'autre. C'est ce que j'aurois entrepris de débrouiller, si ma Lettre n'étoit pas déjà trop longue. J'y pourrai revenir une autre fois, si vous le souhaitez. *Jean de Brognier* a joué un si grand rôle de son tems, que c'est sans contredit celui de tous nos Evêques qui mérite le plus qu'on s'étende un peu sur son Chapitre. J'atens que vous me fassiez conoitre vos intentions.

Je suis &c.





# LETTRE

*À Mr. DE P. sur divers sujets d'Histoire &  
de Littérature.*

Mihi nempe valere & vivere Doctus.

**V**ous me faites des reproches sur mon goût pour la retraite; vous me dites qu'un honête Home doit se prêter au Monde, sans s'y livrer; que la Société nous offre des Vertus à exercer, des Talens à cultiver, des Exemples à donner, qui s'enrouillent, se perdent dans la solitude, ou qui ne font du moins d'aucune influence. Nous ne sommes pas, dites vous, apellés à vivre pour nous seuls, nous devons encore vivre pour les autres, & leur rendre les services auxquels nos lumières & nôtre travail nous rendent propres. Toutes ces raisons sont fort bones; mais il y en a d'autres qui me font pencher du côté de la Retraite. Je comence d'entrer dans cet âge que le Sage doit mettre à profit pour lui même, & qui nous appelle aux réflexions & au repos: Je ne souhaïte que la fanté, & je ne pense qu'à conserver mes jours en tranquillité.



quilité. Laissons un petit intervalle entre la Vie & la Mort, pour nous mieux disposer à celle-ci.

*Nous avons assés vû , sur la Mer de ce Monde,  
Errer au gré des Vents, nôtre Nef vagabonde ,  
Il est tems de jouir des délices du Port.*

Je ne suis pas encore parvenu à la Vieillesse, mais j'y touche : Dois-je attendre à quitter le Monde, que le Monde m'ait quitté ? N'offrirai-je à Dieu que des rebuts ? Ne renoncerai-je aux plaisirs , que lors que je ferai dans l'impuissance d'en jouir ?

*Heureux qui se trouvant trop foible & trop tenté,  
Du Monde enfin se débarasse !  
Heureux qui moins craintif y conserve sa place!  
Tous les deux vertueux sont pleins de pieté ,  
L'un espère tout de la Grace ,  
Mais le second craint tout de son infirmité.*

PAVILLON.

Je suis malheureusement du nombre de ceux qui ne peuvent éviter la tentation, que par la fuite. Les mêmes Objets , qui m'ont séduit autrefois , peuvent me séduire encore; une Imagination vive me les représente, lors même qu'ils ne sont plus ; que seroit-ce si je  
les

lès avois fans cesse devant les yeux? Je me sens trop foible pour luter continuellement contre un Ennemi plus fort que moi. Je ne puis lui dérober la victoire qu'en mettant des Déserts entre lui & moi. La fuite même est un triomphe, quand elle empêche nôtre défaite.

*Oui, je sens deux Homes en moi.*

*L'un grand Dieu, t'est toujours fidèle;*

*L'autre à ta Volonté rebelle,*

*Me révolte contre ta Loi.*

RACINE.

Dans le Monde, le Combat est certain; la Victoire toujours incertaine. On ne peut terminer ce Combat, qu'en s'éloignant de ce qui le fait naitre: Il faut se hâter de vieillir, de peur de vieillir trop tard; il faut cacher, de bone heure, dans l'obscurité de la Retraite, des infirmités qui nous talonent, un Corps apesanti par les Années, un Esprit qui ne jette plus qu'une foible lumière, & qui, près de son couchant, va se perdre dans les ténèbres. Nous avons obligation à la Vieillesse, en ce qu'elle nous rend à nous même, & qu'elle éteint les Passions que la Jeunesse avoit alumées; mais gardons nous de nous enorgueillir d'une Sageffe que nous ne devons qu'à

qu'à nôtre impuiffance. On croit être devenu vertueux & l'on n'est que foible. De toutes les paffions il ne nous reſte que l'amour de la vie, qui devient plus fort, lors que nous ſomes ſur le point de la perdre: Les Liens qui nous y atachent, loin de diminuer par la caducité de l'âge, ſemblent ſe multiplier, par les diverſes rélations où nous ſomes, en qualité de Chefs de famille, d'Amis, & de Citoïens. Le Jugement ſ'afoiblit, à meſure que l'Imagination ſe fortifie; c'eſt ce qui fait, qu'étant vieux, nous conſervons ſouvent les mêmes penchans que nous avions étant jeunes,

*Et qui jeune a doné tout ſon tems à l'Amour,  
Un pied dans le Tombeau veut encor des  
Maitreſſes.*

Ce qu'il y a de plus facheux, c'eſt que la Vieilleſſe, en nous laiſſant nos paffions, nous laiſſe encore le regret de ne pouvoir les ſatisfaire. Et come les extrémités de la Vie ſe reſſemblent, nos Conoiſſances & nos Talens ſ'évanouiſſent avec nos Années;

*Singula de nobis Anni prædantur euntes.*

Encore, ſi la Vieilleſſe, en minant nos Talens, nous ôtoit auſſi nos Paſſions; mais,

*L'Homme avide d'un bien qu'il cherche & qu'il  
adore,  
Le desir, l'obtient, puis desir encore.*

Ne pouvant me corriger de mon goût pour la Retraite, vous voulés, du moins, que je la mette à profit, soit en continuant de composer quelques Pièces pour les Journaux, ne pouvant me résoudre à écrire des Ouvrages d'une grande étendue; soit en m'appliquant à l'étude de l'Histoire de la Nature, étant à portée d'épier ses secrets & de développer ses Mystères. Mais la manière d'étudier & de suivre la Nature est un Art assés difficile: Cette étude demande une attention longue & suivie. Les Découvertes y sont rares, incertaines, & je ne sai si elles valent ce qu'elles coutent. Un nommé *Artedi*, Suedois, avoit tellement examiné les Poissons, qu'il savoit combien chaque espèce a d'ailerons, de dents dans la bouche, d'arrêtes & d'écaillés dans le Corps, ou sur sa surface; il avoit calculé combien ils ont de poils à chaque barbe. C'est examen l'ocupoit si fort, qu'il y pensoit sans cesse; il y rêva tellement, que tout plein de cette idée, il tomba, par distraction, dans un Canal, où il se noia. C'est ainsi que périt dans l'Eau, celui qui y avoit cherché, avec tant de soin, l'unique objet de ses délices.

Je

Je fai que les Poissons & les Insectes ne sont pas indignes de nôtre atention. *La Nature*, dit Pline, *n'est jamais si belle que dans les petites choses ; sa majesté, come resserrée à l'étroit, n'en devient que plus admirable.* Il semble qu'elle veuille les dédomager de la grandeur qui leur manque, par la variété, le brillant des couleurs, & les ornemens qu'elle leur prodigue. Nous ne conoissons rien au dessus des Perles & des Diamans ; eependant, ce n'est pas leur grosseur seule, qui en fait le prix. *Si l'on veut bien*, dit Mr. de Fontenelle, *honorer du nom d'esprit les Instincts naturels des Animaux, les Insectes sont certainement ceux qui ont le plus d'esprit, & si cet esprit dépend, come en nous, des dispositions organiques du Cerveau, les Insectes sont ceux de tous les Animaux dont le Cerveau est le plus & le mieux travaillé.*

Mais qui pourroit s'imaginer qu'une Chenille, qui paroît si laide à voir, ait ependant des couleurs plus belles & plus brillantes que celles que nous admirons dans la queue du *Paon* ? Pour détruire le préjugé que nos yeux forment, aidons les du secours du Microscope ; nous verrons alors combien une première vüe peut nous tromper. A l'égard de cette espèce d'esprit qu'on prête aux Insectes, nous n'avons, pour nous en affurer, qu'à

qu'à suivre leurs jeux, & à entrer dans l'économie de leur gouvernement. Quels soins n'ont ils pas de leurs petits ! Quelle attention pour se procurer une nourriture convenable ! De quels plaisirs, ne paroissent-ils pas jouir dans la propagation de l'Espèce ! Le Limaçon est hermaphrodite, & peut se procurer, par lui même, des delices qu'il n'a qu'à desirer, pour se satisfaire. D'autres Infectes ont un signal pour s'aprocher, & l'Amour les guide toujours au but.

Après tout, conoissons nous affés ce qu'on nomme *Esprit*, pour décider que les Animaux en soient tout à fait privés ? Un Philosophe de nos jours a fait grand bruit de la découverte du *Polype*, & a prétendu que sa multiplication, qui s'opère, en se divisant en plusieurs parties, peut servir à prouver que l'Âme est matérielle ; mais selon moi, cette découverte ne prouve autre chose, si ce n'est que l'organisation de cette espèce d'Insecte, se rencontre dans chacune de ses Parties ; à peu près come une branche de certaines Plantes contient toutes les parties de la Plante même, qui ne fait que se développer, cette branche étant mise en terre. Cette comparaison a d'autant plus de force que le Polype ressemble extrêmement à une Plante, dont il ne difère que par quelques mouvemens ; ~~ce~~  
qui

qui fait qu'*Aristote* l'a appelé *Zoophite*, c'est-à-dire Animal Plante. En éfet, la forme de cet Insecte a quelque rapport avec la semence de Dent de Lion. D'ailleurs il n'est pas encore démontré que le *Polipe* se multiplie à mesure qu'on le coupe. En le divisant, on ne fait peut être que détacher un *Polipe*, d'un autre *Polipe*, auquel il étoit étroitement lié. Cet Insecte ne seroit pas le seul dont l'assemblage de plusieurs, de la même espèce, parût ne former qu'un Corps entier & continu : Selon le célèbre *Valisnieri*, le *Solinum* n'est qu'une Chaîne de Vers, qu'on nomme *Cucurbitaires*, qui se tiennent tous acrochés les uns aux autres, & qui forment ainsi tous ensemble, la figure d'un seul Animal.

Ceux qui prétendent que l'Homme tire son origine de ces petits Vers, qui se trouvent dans la semence du Mâle, sont exposés à une difficulté que Mr. *Lyonnet*, habile Naturaliste, croit très forte : *De quelle nature, dit-il, est l'Ame qui les anime, est-ce une Ame brute, est-ce une Ame raisonnable ? Si elle est douée d'intelligence, quel sera son sort après cette vie ?* Je n'en fai rien ; je demeure ici dans le silence ; parce que je ne saurois parler de ce que je ne conois point.

Je crois, *Monsieur*, qu'il ne faut faire que voltiger sur ces sortes de Matières, qui ne  
mé-

méritent pas trop de nous occuper, & qui ne sont, après tout, qu'un honête amusement. Il ne faut pas se renfermer tellement dans un Genre d'études qu'on devienne incapable de toutes les autres. L'illustre *Pélesson* disoit d'un Poete de ses Amis, Je voudrois bien lui procurer quelque Emploi utile; mais à quoi seroit-il propre, il ne parle & ne s'occupe que de ses Vers! Le fameux *Burman*, Professeur à *Leyde*, s'étoit renfermé dans une certaine sphère de connoissances, au delà de laquelle il ne trouvoit plus rien qui méritât son estime. A peine put-il convenir que les Mathématiques pouvoient être de quelque utilité.

L'Étude de l'Histoire, proprement dite, à laquelle vous m'exhortés aussi, & sur laquelle vous me demandés mon sentiment, est agréable & utile; pourvú qu'on la fasse come il faut, & qu'on s'en fasse une juste idée. Tous les Historiens ne méritent pas également nôtre estime, il faut savoir les choisir: *Il y en a plusieurs*, come le dit ingénieusement *Montagne*, *qui ne mettent en œuvre que le babil, & qui a force beaux mots, nous vont patissant une belle contexture de bruits, qu'ils ramassent es Carrefours des Villes.* *Montagne* voudroit qu'un Historien s'appliquât moins à apprendre à son Lecteur la date de la ruine de *Carthage*, que les Mœurs d'*Annibal* & de *Scipion*, qu'il s'ata-

chat



chat moins à nous enseigner où mourut *Marcellus*, que ce qu'il fit de mémorable.

Je trouve le conseil de *Montagne* excellent : C'est en éfet à l'Histoire, à qui il appartient de nous doner de grandes Leçons, de grands modèles. Par éxemple, quoi de plus beau que cet acte de bone foi que je tire de l'Histoire moderne d'Espagne !

La Nécessité n'excuse point ce que la Probité défavoüe. *Charles d'Arjou*, Roi de Sicile, aiant été fait prisonnier par le Roi d'*Arragon*, fit un Traité avec ce Prince ; & sous promesse d'en remplir éxactement toutes les conditions, qui paroissoient assés dures, il obtint sa liberté. Les circonstances aiant changé, par la mort d'*Alphonse*, Roi d'*Arragon*, on sollicita *Charles* à rompre un Traité si désavantageux, prenant prétexte sur la nécessité où il s'étoit trouvé de le faire ; mais ce Prince pensoit come *Jean*, Roi de *France*, qui disoit que si la bone foi étoit bannie de dessus la Terre, elle devoit se réfugier dans le cœur des Souverains. Il déclara que plutôt que de manquer à sa parole, il aimeroit mieux retourner dans la Prison ; que les promesses des Princes devoient être inviolables & sacrées ; & qu'il ne doneroit jamais à ses Sujets l'éxemple d'une perfidie.

Voi-

· Voici un exemple d'Amour de la Patrie , & de fidélité à son Prince , que je tire de la même Histoire.

Les Maures aiant assiégé *Grenade* , que défendoit *Alphonse de Gusman* , auquel la Maison de *Medina Sidonia* doit son élévation, ils le menacèrent , s'il ne se rendoit promptement , de faire mourir son Fils , qu'ils avoient fait prisonnier. *J'aurois dix Enfans* , répondit *Alphonse* , avec une fermeté de Héros , *que je les immolerois tous à mon devoir*. En éfet il regarda avec intrépidité tuer son Fils , que les Ennemis massacrèrent à ses yeux.

Les Maures savoient cependant respecter le courage & le mérite , jusques dans leurs Ennemis. Aiant assiégé *Xeres* , dont *Garcie Gomes* étoit Gouverneur , & l'aiant fait Prisonnier , ils eurent soin de faire panser ses blessures , & de le renvoyer avec honneur , aiant admiré la valeur qu'il avoit fait paroître à la défense de cette Place.

Le vrai mérite semble être un Bouclier contre les atentats d'un Peuple mutiné & furieux. Les François aiant tous été massacrés dans la *Sicile* , lors des *Vêpres Siciliennes* , les Révoltés ne firent grace qu'à un seul François , Gouverneur de *Catalafimia* , qui avoit mérité leur estime & leur affection , par son équité & par sa conduite.

Les Vertus héroïques éclatent dans les plus basses Conditions, come dans les plus relevées. Le cruel *Dom Pedre*, Roi de *Castille*, s'étant rendu Maître d'*Alcantara*, après un long siège, condanna à la mort un Orfèvre âgé de 80. ans, qui s'étoit signalé à la défense de cette Ville. Son Fils, qui n'avoit que 18. ans, s'ofrit au Tiran, pour mourir à la place de son Père. Ce barbare Roi accepta l'ofre & ne fut point touché de cet exemple de pieté & d'amour paternel, qu'il ne conoissoit pas. Il se fit, sur l'Echafaut, une espèce de combat entre le Père & le Fils: Celui-ci se félicitoit de mourir pour sauver la vie à son Père: Le Père croioit acheter la sienne trop chèrement, que de la conserver aux dépens de celle de son Fils.

Il y a une sorte de grandeur à protéger les Malheureux, & peut-être est elle la plus réelle, & la seule digne d'un Etre raisonnable, puis qu'elle nous porte à faire du bien.

*Alphonse* Roi de *Castille*, surnommé le Sage parce qu'il s'étoit appliqué à l'étude de l'Astronomie, aiant perdu son Roiaume, pendant qu'il s'atachoit à contempler les Etoiles, s'adressa à *Aben Joseph*, Roi de *Maroc*, pour lui aider à remonter sur le Trône. Ce Monarque Africain, qui n'avoit rien de barbare que le nom, reçût le Prince Espagnol avec de grands  
tè-

témoignages de considération & de respect. Etant dans le lieu de leurs Conférences, il voulut doner la première place à *Alphonse*: Le Castillan refusant de la prendre, *elle vous est due*, dit le Maure, *la longue suite de Rois dont vous êtes issu, ne me permet pas de m'asseoir au dessus de vous. Au reste, ajouta-t'il, ne pensés pas que je fasse pour vous, quand vous serés heureux, ce que je fais dans vôtre malheur. Je suis Mahométan & vous Chrétien: Ma Religion m'oblige à être vôtre Ennemi. Je le redeviendrai peut-être, quand vous n'en aurés plus d'autre. L'indigne procédé de vôtre Fils, qui veut vous détronner, m'unit avec vous en faveur des Droits communs de la Nature. Je vous aiderai avec zèle à punir un Enfant ingrat, qui vous doit la Vie, & qui vous ôte la Courone.*

Je tirerai de cet Exemple, quelques Vérités importantes. La première, c'est qu'un Prince manque à sa vocation & à son devoir, lors qu'il s'applique à d'autres Etudes, qu'à celle de bien gouverner; Science si délicate & si étendue. L'autre c'est qu'il est très dangereux aux Souverains, de pousser leur Autorité jusques à la Puissance arbitraire. Les Sujets s'en font un droit d'autoriser leur révolte & de porter leurs Privilèges jusques à l'indépendance. Une troisième Vérité, c'est

que les Principes de justice & d'humanité se trouvent dans le Cœur de tous les Hommes. Mais si l'on voit dans l'Histoire de grands Modèles de Vertu, qui nous excitent à les imiter, on y rencontre aussi des Actions très criminelles, qui doivent nous apprendre à les éviter. Tous les Siècles, tous les Pais se ressemblent par les Vices & par les Vertus.

*Nunquam adeò fœdis adeoque pudendis utimur exemplis, ut non pejora supersint.* Juvenal.

Si nos Ancêtres n'ont point fait d'Actions criminelles, que l'on n'ait imité de nos jours, il est certain aussi, que les Hommes d'aujourd'hui n'ont rien fait de mauvais, dont on ne trouve des exemples & des modèles dans les Siècles passés. Ainsi je ne crois point juste la Pensée d'*Horace*, qu'un de nos Poètes a rendue ainsi :

*Ho ! que n'altèrent point les tems impitoiables ?  
Nos Pères plus méchans que n'étoient nos Aïeux,  
Ont eu pour Successeurs des Enfans plus coupables,  
Qui seront remplacés par de pires Neveux.*

Il paroît au contraire ; que l'on trouve dans le Siècle où nous sommes ; plus de modération, plus de douceur, plus d'humanité, que dans les Siècles passés. Je ne sais si l'on doit cela au goût des Sciences, qui est assez générale-

ment

ment répandu. A proportion que les Esprits sont plus cultivés, il semble qu'ils perdent de leur férocité. De là vient que les Sauvages sont plus cruels que les Peuples qui jouissent des douceurs que les beaux Arts leur procurent. On a remarqué que l'Esprit de tolérance gagne du terrain, à l'honneur de la Raison & à l'avantage de la Religion. Nos meilleurs Ecrivains ne parlent qu'avec horreur des *Vêpres Siciliennes* & de la *St. Barthelémi*. Toutes les Nations, toutes les Comunions se réunissent, malgré leur diversité, à détester ces fatales Journées.

Quand on parcourt l'Histoire, on y trouve des Epoques malheureuses, qui sont marquées de sang. Il semble que les Esprits de toutes les Nations soient ataqués d'une Maladie épidémique. Du tems de *Charles I.* Roi d'Angleterre, ce Prince vit ses Sujets révoltés contre lui: Son Procès fut fait, & il porta sa tête sur un Echafaut. La France qui auroit dû le secourir, étoit elle même déchirée par des Guerres Civiles. La Turquie n'étoit pas plus tranquile. Le Sultan *Ibrahim* fut étranglé. Sa Mère, qui gouvernoit l'Empire durant la Minorité de son Petit-Fils, eut bientôt après le même sort.

On diroit qu'une même Etoile fait naitre dans le même tems, des Princes habiles, qui se

contrebalançant par leur Politique ou par leur Valeur. Le même Siècle vit régner *Charles V.* en Espagne, *François I.* en France, *Henri VIII.* en Angleterre, & *Sixte V.* à Rome. Quelques années auparavant, on avoit vû trois Princes, presque également cruels, porter le Sceptre dans les Espagnes, come si la Providence en les réunissant, eut voulu les opposer les uns aux autres. *Charles le mauvais*, dans la Navarre; *Dom Pedre* en Arragon, & un autre *Dom Pedre* dans la Castille; Prince alteré de sang, aussi perfide que barbare, & dont le Règne retraça toutes les horreurs de celui de *Néron*. Il n'étoit pas digne de mourir de la main de *Henri I.* son Successeur: Celui-ci méritoit le Trône par sa Valeur & son Equité. Après l'avoir vaincu dans une Bataille & l'avoir fait son Prisonnier, il se batit en Duel contre lui, & l'ayant abatu à ses piés, il lui passa son Epée au travers du Corps; mort trop douce à la considérer humainement, mais, à la considérer en Chrétien, terrible pour un Prince abimé dans le crime.

Je me rapelle à cette occasion, une Question que vous m'avez faite: Vous me demandiés si le Duel ne doit pas être considéré come une espèce de *Suicide*, puisque par là, on s'expose, sans aucune bone raison & volontairement à la mort. Come on a fort bien

bien démontré dans une des Pièces inferées dans le *Journal Helvétique*, que le Meurtre de soi même est défendu par les Loix divines & humaines, & qu'aucun motif ne peut l'excuser, il me semble qu'on pouroit dire la même chose du Duel. Le desir de se venger & de laver dans le sang de son Ennemi, une offense reçue, n'autorise point un Combat où l'on risque de perdre la vie ou de l'arracher inhumainement à un autre. Pour réparer un premier affront, on ne s'expose que trop souvent à en recevoir un second. Je me rapelle à ce sujet ces Vers ci :

*Il s'est battu le bon Seigneur ,  
Mais il fut battu come quatre ;  
Et pour réparer son honneur ,  
Il alla se faire rebatre.*

Charles d'Anjou fit appeller en Duel le Roi d'Arragon, qui lui avoit enlevé la Sicile. Celui ci répondit, que de pareils Combats ne convenoient qu'à des Avanturiers, & non à des Princes dont la Vie appartient à l'Etat, & dont la Valeur ne doit être employée qu'à défendre leurs Sujets. Quel plus beau titre que celui de Défenseur de la Patrie !

Il eut été à desirer que ce Prince eut toujours raisoné avec autant de Sagesse ; mais



une Ambition infatiable étoit l'ame de toutes ses Entreprifes. Rien ne lui coutoit pour s'agrandir, & quand la force ne lui fuffoit pas, pour étendre son Empire, il mettoit en ufage la fineffe & l'intrigue la plus criminelle. C'est ainfi que *Don Pédre* trouva le moien de foulever les Peuples de la Sicile, contre leur légitime Souverain. Il eft furprenant qu'un Complot, dans lequel la Nation entière entroit pour ainfi dire, ait pû être tenu fecret pendant plufieurs années. Il eft plus étonnant encore, que des fentimens de compaffion & d'humanité n'aient engagé perfonne à le révéler, & que tant de Gens aient agi de concert pour maffacrer de fang froid, tous les François établis dans l'Ifle, & qui étoient devenus leurs Compatriotes. Ils pouffèrent fi loin la fureur, qu'ils alloient jufques dans le fein des Mères y chercher les Enfans de leurs Vainqueurs, pour en éteindre la race, s'il leur eut été poffible. Une haine fi forcenée & une vengeance fi implacable étoient caufées par l'imprudence & l'éfronterie de ceux des François qui les gouvernoient d'une manière tirannique & fans aucun ménagement. Leurs Biens, leur Vie, leur Honneur étoient devenus le jouet de ces Maitres nouveaux, qui apenfantiffoient le joug des Vaincus, fans être affés forts pour fe faire craindre. Quelques Hiftoriens

riens ont assuré que ce cruel Massacre comença d'abord dans la Ville de *Palerme*, à l'occasion d'un François nommé *Daguet*. Cet Home, qui portoit la débauche jusqu'à l'impudence, se mit en devoir d'insulter à la pudeur d'une Femme, qu'il voulut dépouiller, sous prétexte qu'elle portoit des Armes cachées sous ses habits. C'est ainsi qu'une passion éfrenée fit perdre l'Espagne au Roi *Rodrigue*, & que les *Tarquins* furent chassés honteusement du Trone & perdirent la Courone, pour avoir voulu satisfaire de coupables desirs. L'Amour, qui est une Passion si douce & si agréable, quand on fait le moderer, devient une frénésie qui pousse aux plus grands crimes, lors qu'on ne lui done point de bornes: Aussi a-t'il souvent causé les Révolutions les plus étranges & les plus funestes.

Mais les ressorts de la Providence sont si cachés & si secrets, qu'on attribue souvent aux Homes ce qu'elle opère d'une façon sure, mais invisible. Les Evénemens les plus importants, come les plus petits, entrent dans son Plan, & ne lui coutent pas plus à conduire au succès. On s' imagine fausement, qu'un puissant Empire, élevé ou détruit, est un Ouvrage plus difficile à notre souverain Maître, que l'heureux Etablissement d'un Particulier,

lier, ou que sa ruine ; mais en jugeant ainsi nous mesurons les forces de Dieu à nôtre propre foiblesse. Son Gouvernement est toujours sage, mais son attention pour les grandes, come pour les petites choses, ne lui coute point d'effort. Nous n'avons qu'à le laisser faire, & quand il daigne lever le voile qui couvre ses desseins, nous sommes surpris, que ce que nous blamions si injustement & avec tant de témérité, mérite les plus beaux éloges. Dieu enlève un Fils unique à la fleur de son âge, un jeune Home qui promettoit beaucoup, appartenant à des Parens riches, qui l'adoroient & qui perdent en lui le soutien de leur Maison & leurs plus douces espérances. Au contraire, il donne à cet Artisan une Famille trop nombreuse ; tous ses Enfants vivent & n'attendent leur subsistance que de lui ; son labeur suffit à peine à tous leurs besoins ; peu s'en faut qu'il ne succombe sous le poids d'un si grand fardeau. Vous murmurés peut-être à cet égard, contre la Providence, mais si elle vous ouvroit le Livre du Destin, vous verriés que tous ces Enfants, élevés dans la sobriété & dans l'amour du travail, se rendront un jour par leurs talens utiles à la Société ; au lieu que le Fils de ce Riche lui auroit été à charge, parce qu'il se seroit perdu dans le luxe & dans la mollesse.



# REMARQUES

*Sur les fautes de Langage du Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne \*.*

**V**ous venés, *Monsieur*, de dégager vôte parole sur quelques négligences que vous aviés promis de nous faire remarquer dans le Stile de Mr. *Vernet*. Vous débutés par marquer beaucoup d'estime pour le fond de son Ouvrage, & vôte Critique est polie & mesurée, come tout ce qui vient de vous.

Vous avés crû nécessaire de faire d'abord quelques Observations sur l'utilité de la Critique en général. Elle est nécessaire pour le progrès des Lettres; elle est sur tout fort utile pour former le goût. C'est en relevant les fautes des Auteurs que l'on instruit le plus utilement le Public. On peut donc établir, que la Critique est un droit inaliénable dans la République des Lettres. Vouloir la bannir, c'est ouvrir la porte au mauvais goût. En particulier, elle est l'Âme des Journaux, genre de Livres si utiles & si amusans.

Vous remarqués fort bien; qu'on doit principale-

\* Voyez Journal Helvet. Avril 1749. p. 327.

ciipalement critiquer les bons Auteurs ; que c'est honorer leurs talens que de travailler à les perfectionner ; que quelque réputation qu'ils aient acquise, on n'est pas obligé de se taire sur leurs défauts. Pour autoriser votre Critique d'une manière à fermer la bouche à ceux qui voudroient vous blâmer, vous cités la Préface de Mr. Vernet lui même, où il dit qu'on doit se sentir plus obligé à des Censeurs qui nous corrigent, qu'à des Amis qui nous flattent.

Après tout, il ne s'agit aujourd'hui que des fautes sur la Langue, qui ne doivent pas fort bleffer l'amour propre d'un Auteur. Vous remarqués fort bien, que plus il a de réputation, & plus son mauvais langage peut devenir contagieux. Il s'agit présentement d'entrer en matière sur les fautes de ce genre, que vous attribué à Mr. Vernet.

La Loi naturelle, dit-il, avoit été oubliée & défigurée par les Païens. Il falloit, dites vous, arranger autrement ces deux mots, & dire, défigurée & oubliée, car on ne peut plus défigurer ce qu'on a oublié. Cela est vrai à la rigueur. Mais on demande, où sont les Ecrivains qui puissent tenir contre une semblable sévérité?

Votre Lettre fût lue dans une Societé de Gens de Lettres, où je me trouvai. Quand on en fut à cet endroit, un Theologien s'écria.

„ Voi-

„ Voila un Censeur bien rigoureux. Qui  
 „ pourra désormais échaper à sa Critique?  
 „ Les Ecrivains sacrés eux-mêmes n'en se-  
 „ ront pas à couvert. *St. Pierre* dit à *Jésus*  
 „ *Christ, Nous avons crû, & nous avons com-*  
 „ *me vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vi-*  
 „ *vant, Jean VI. 69.* Il y a aussi là du sens  
 „ devant derrière. Car il faut conoitre avant  
 „ que croire. Nous admirons tous la belle  
 „ Confession de cet Apôtre, mais nôtre Cri-  
 „ tique la doit trouver fort dérangée.

Il est vrai, qu'il y a un moien d'excuser  
*St. Pierre* auprès de lui. C'est que cet Apôtre  
 aiant une occasion pressante de témoigner à  
 son Maître, l'idée avantageuse que lui & ses  
 Collègues s'étoient faites de sa Personne, il  
 répond avec beaucoup de précipitation. Il  
 ne consulte ni la Logique, ni la Grammaire,  
 pour arranger ses mots. Il se livre à l'ardeur  
 de son Zèle. Il ne veut pas que le Sauveur  
 puisse douter un moment de la haute idée  
 qu'ils ont de lui.

Mais cette excuse ne sauroit avoir lieu en  
 faveur de Mr. *Vernet*, qui a fait son Livre à  
 tête reposée. C'est même dans une seconde  
 Edition, retouchée à loisir, que paroît en-  
 core ce dérangement. Cependant le petit dé-  
 sordre qui vous a choqué n'est pas aussi réel  
 que vous vous l'imaginés. La pensée de Mr.

Ver-

*Vernet* n'est pas, come vous le suposés, que ceux d'entre les Paiens qui avoient oublié la Loi naturelle, l'eussent aussi défigurée. Mais il a voulu dire que quelques Paiens l'avoient oubliée, & que d'autres l'avoient étrangement alterée & défigurée. Come ce dernier cas renchérit sur l'autre, la gradation demandoit qu'il fût placé le dernier. Voila déjà une preuve de l'utilité de la Critique. Elle sert quelquefois à faire remarquer la justesse de certaines expressions, qu'on n'auroit pas sentie, si elles n'avoient pas été contredites.

*Mille gens sont foulés pour la vaine gloire, & pour les caprices d'un seul.* Il falloit, dites vous, *par la vaine gloire, & par les caprices d'un seul.* Mr. *Vernet* décrit l'abus du Pouvoir Despotique, qui va quelquefois jusqu'à la Tirannie. Dans ces Pais là, les Intendants, ou les Gouverneurs, foulent le Peuple, pour fatisfaire la vaine gloire & les caprices du Souverain. Il n'y a donc rien à reprendre dans ce tour de phrase.

*Renverser toutes les idées de la Raison humaine.* Il suffisoit, selon vous, de dire la Raison tout court. Je conviendrai avec vous, *Monsieur*, que l'Auteur pouvoit fort bien se passer d'ajouter cet Adjectif, pourvû que de vôtre côté, vous conveniés aussi, que vous  
pou-

pouviés bien vous passer d'en faire la Critique. *La Raison humaine*, c'est le Bon Sens, tel qu'il doit se trouver généralement dans tout le Genre-Humain, par opposition à celle de quelques Particuliers, qui souvent se trouve un peu altérée. La Raison humaine, c'est ce Bon sens universel, auquel on en appelle quelquefois.

*Gens mal instruits, & nullement imbus des principes de l'Evangile.* On dit un Home imbu d'erreurs & de préjugés, mais on ne dit point, imbu des principes de l'Evangile. Pourquoi non? Les Latins disoient, *Imbus des Préceptes de nos Parens; imbus de la saine Philosophie.* Le Dictionnaire de l'Académie, ni celui de Trévoux ne disent point, que ce mot se prenne toujours en mauvaise part. Ce dernier allègue des exemples du contraire. Il cite un Auteur qui a dit, *des Esprits imbus des principes des Sciences.* Imbu, c'est rempli, pénétré; il est vrai que souvent il se prend aussi pour prévenu.

Je laisse quantité d'autres petites Remarques aussi minces, & qui ne méritent pas qu'on s'y arrête. Mais voici un reproche assez grave, que vous faites à Mr. *Vernet*, c'est d'avoir détourné un mot de notre Langue de sa signification naturelle, pour lui en donner une des plus forcées & tout à fait inouïe.



*La pente de l'Home*, dit-il, *l'entraîne à se forger des Divinités locales, partiales & visibles.* Il y a d'abord dans cette phrase, la ressemblance des sons de *locales* & de *partiales*, qui choque la délicatesse de votre Oreille; mais vous ne vous y arrêtez pas, parce que vous avés un grief plus important.

„ L'Auteur veut dire que l'Home est por-  
 „ té à se forger des Divinités toutes corpo-  
 „ relles. C'est dans ce sens qu'il les nomme  
 „ des *Divinités partiales*. Mais est-il permis  
 „ de changer ainsi la signification des Mots?  
 „ On n'a jamais dit être partial, pour dire  
 „ être composé de parties. Il n'est pas plus  
 „ permis de changer la signification des  
 „ Mots, que d'en forger de nouveaux. L'U-  
 „ sage seul décide. Un Professeur en Rhé-  
 „ torique n'a pas plus de droit à cet égard  
 „ qu'un simple Particulier. On s'est moqué  
 „ du Roi *Chilperich*, qui à l'imitation de  
 „ l'Empereur *Claude*, voulut établir trois  
 „ Caractères nouveaux. Le Grammairien  
 „ *Pomponius*, eût raison de dire à *Tibère*,  
 „ qu'il pouvoit bien doner le droit de Bour-  
 „ geoisie Romaine aux Homes, mais non  
 „ pas aux Mots. *Cicéron* étoit extrêmement  
 „ réservé à cet égard; il défend non seule-  
 „ ment à son Orateur d'inventer de nou-  
 „ veaux termes, mais il lui ordone encore  
 d'être

„ d'être fort retenu à faire de nouvelles mé-  
 „ taphores, & de passer hardiment du propre  
 „ au figuré, ou du figuré au propre, & c'est  
 „ précisément le cas.

Hé! *Monsieur*, à qui en voulés vous avec cette longue tirade d'Erudition? Vous vous forgés à plaisir des Fantômes, pour les combattre savamment. Quel autre que vous à jamais dérivé le mot de *Partial* de celui de *Partie*, pour lui faire signifier *Corporel*, ou *Composé de parties*? Par des *Divinités partiales*, Mr. *Vernet* a entendu des Dieux qui ont de la partialité. Les Homes, dit-il, veulent des *Divinités locales*, c'est-à-dire atachées à de certains lieux, qui soient les Patrons d'une certaine Ville en particulier. Ils sont bien aises que ces Protecteurs poussent cette protection jusqu'à la partialité, c'est-à-dire qu'ils s'échaufent assez sur leurs intèrêts, pour les défendre contre des Ennemis, même un peu aux dépens de la justice. A ces Dieux ainsi partiaux, Mr. *Vernet* opose une *Divinité universelle*, c. a. d. qui protège également ses Créatures. Les Dieux du Paganisme étoient pleins de prédilections. Il est surprenant qu'un habile Poete come vous, qui entend si bien la Fable, ne soit pas entré d'abord dans la pensée de l'Auteur, qui s'offre si naturellement. Vous êtes le seul qui s'y soit trompé.

Il est vrai que c'est un Interlocuteur, que vous avés introduit, qui done cette *Explication baroque* du mot de *Partial*. Il semble que par là vous devriés être déchargé du *qui pro quo*. Mais vous devriés redresser vôtre Ami, & c'est ce que vous n'avés point fait. *En vérité vous lui faites faire là un mauvais personnage*. C'est une expression que vous reprenés encore dans Mr. *Vernet*, qui avoit dit cela des Dieux d'Homère, que le Poète représente *si foibles & si passionés*. Vous êtes donc complice de l'explication bourue du mot de *Partial*. Peut-être qu'un peu de partialité y est entré pour quelque chose, quoi que vous vous en défendiés. Ce qu'il y a de sûr, c'est que *quand on s'est coëfé d'une opinion*, on a bien de la peine à en revenir. C'est encore une des phrases que vous blamés dans Mr. *Vernet*, immédiatement après celle de *faire un mauvais personnage*. Je n'en dirai rien non plus, de peur d'être tenté de vous en faire aussi l'aplication.

Je n'ai rien dit de quelques endroits critiqués, que l'on peut regarder come des fautes d'impression. Tels sont les mots que vous relevés pour une Lettre de plus ou de moins. *D'aussi haut que nous puissions remonter vers notre origine*, pour *Aussi haut* : *L'exercice de Corps*, pour *du Corps*, *d'Esprit* pour *de l'Esprit*.

Nous

Nous avons eu la même équité, pour vous, pour des fautes de ce genre, je veux dire que nous les avons attribuées à votre Imprimeur. Dans la 3me. *Lettre du jeune Officier à son Ami*, qui est de vous, & que vous ne défavoués pas, vous dites, qu'un Soldat qui entraînoit une jeune Fille, aient vû un de ses Compagnons, à qui un Officier avoit fendu la tête pour arrêter le pillage, lachat prise. Quelques pages plus bas; *Le Gouverneur de Bruxelles favorifat la retraite de Mr. & de Madame des Houlières* \*.

Vous favés bien, *Monsieur*, que quand on narre simplement une chose passée, on ne la met pas au *subjonctif*. Mais peut-être avez vous affecté ces petites fautes, pour mieux contrefaire un Militaire qui se met au dessus de ces Minucies d'Ortographe & de Grammaire.

Il faut aussi suposer que votre jeune Officier, pendant son séjour en Flandre, avoit fort fréquenté les Valons, & qu'ils lui avoient un peu gâté sa Langue. Il nous dit, que *le Gouverneur de Bruxelles, qui conoissoit la Vertu de Madame des Houlières, & qui la respectoit, ne pouvant lui plaire, voulut du moins lui*

PROCURER SERVICE \*. Ces deux mots ne

Qq 2

se

\* Journ. Helvétiq. Avril 1749 p. 375. & 382.

\*\* Avril 1749. au bas de la p. 382.

se sont jamais trouvés ensemble que dans la bouche d'un Valon.

Il est vrai, que dans quelques unes de vos Pièces, où c'est vous qui parlés à découvert, je trouve une faute opofée à celle de *lachat & relachat* que je viens de citer. Vous nous dites qu'étant invité à faire quelques Remarques sur l'Ouvrage de Mr. *Vernet*, vous vous laissâtes persuader *dans la crainte que quelque autre ne l'exécuta d'une manière plus aigre* \*. Il falloit dire *ne l'exécutât*. Le subjonctif qui étoit de trop dans l'exemple précédent., est ici indispensable. Mais, come j'ai dit, les fautes causées par une Lettre de plus ou de moins, doivent être rejetées sur l'Imprimeur (1).

Je voudrois bien pouvoir le charger encore d'une mauvaise construction, qui se trouve dans une Interrogation que vous faites à plusieurs reprises, dans vôtre Lettre du Mois de Mars \*\*. *D'où vient, dites-vous, la venue du Messie étoit elle l'objet constant des Prophéties? D'où vient étoit elle le but caché des Types? On diroit bien, Pourquoi la venue du Messie étoit elle &c.* Mais il faut dire nécessairement,  
D'où

\* Mars pag. 227.

(1) Ces petites fautes sont en effet des fautes d'impression, qui n'étoient pas dans le M S. & Procurer service est aussi de ce nombre.

\*\* Au bas de la p. 233.

*D'où vient que la Venne du Messie étoit l'Objet constant des Prophéties ?* Si vous me repliqués qu'en Suisse l'usage permet de retrancher le *que* de cette phrase, je vous répondrai que chez les Valons le même usage autorise l'expression *procurer service*.

En finissant, je ne vous dissimulerai point, *Monsieur*, que quelques uns de vos Amis auroient souhaité, que vous eussiez supprimé cette dernière Lettre, qui roule presque uniquement sur les fautes de langage. On ne peut rien de plus judicieux que la Réflexion que vous faites dès le commencement. Vôte Ami Mr. de B. . vous pressant de remplir l'engagement que vous aviez pris d'examiner quelques expressions de Mr. *Vernet*, vous lui opposates cette bone raison, *qu'une heure de repos valoit mieux que la réputation passagère*, que nous peuvent procurer ces fortes d'Écrits. On ne peut rien dire de plus sensé. Vous auriez pû même aller plus loin, sans outrer la Matière, & ajouter que cette réputation est non seulement *passagère*, mais que souvent elle est douteuse & incertaine. Il est quelquefois fort équivoque si ces fortes de Critiques nous feront honneur ou non. Il faut donc convenir, avec vous, que rien n'étoit plus sage que le parti que vous vouliez prendre d'abord, de vous tenir en repos. Ce-

pendant vous cédates à la fin aux instances de vôtre Ami. C'est l'excuse banale des Auteurs dans leurs Préfaces.

Avant de finir je vai même vous avouer, que j'aurois bien fait moi meme de profiter de vôtre sage Regle, & savoir demeurer tranquile. De quoi me suis-je avisé, de vouloir faire le *Redresseur de torts*, & doner ainsi dans le *Dom Quichotifine*? Je reconois à présent que ma Contrecritique n'étoit point du tout nécessaire. Vos Lecteurs les moins pénétrants, n'ont pas laissé de sentir que vos Remarques rouloient presque toutes sur des bagatelles, & ceux qui ont de l'étude n'avoient pas besoin de moi, pour apercevoir qu'outre leur peu d'importance, il y en a plusieurs qui ne sont pas fort justes. Pourquoi donc n'ai-je pas supprimé moi même cette Réponse? Vous le savés, *Monsieur*, les Gens de Lettres ont un peu la démangeaison d'écrire, soit que cela soit nécessaire ou non. Et quand on a composé quelque chose, que la dépense en est une fois faite, on ne veut pas qu'elle soit perdue. Je me flate de trouver auprès de vous quelque indulgence pour cette petite foiblesse.

Je suis &c.

Le 1. Juin 1749.

AUX



## AUX EDITEURS,

Sur la Lettre de M. le Professeur VERNET\*.

**J**E viens, *Messieurs*, de lire la petite Réponse que Mr. le Professeur *Vernet* m'a fait la grace de me faire : Quelque courte quelle soit, je doute fort qu'il eût pû la faire beaucoup plus longue ; quoi qu'il dise, *qu'il lui seroit facile de me relever presque à chaque page*. Mais Mrs. les Professeurs en Rhétorique sont acoutumés aux figures du Discours, & il faut regarder ceci come une jolie hiperbole. En éfet, il est plus facile de le dire que de l'exécuter ; mais on souhaite qu'un Ouvrage qui a le malheur de nous déplaire soit mauvais. On voudroit qu'il parût tel aux yeux du Public ; il en coûteroit trop à démontrer qu'il n'est pas bon ; un petit air de mépris suplée à tout ; on décide, d'un ton dédaigneux qu'il ne vaut rien ; qu'il ne vaut pas la peine de répondre à une *pareille Critique*. Tel est l'Arrêt du Préjugé ; mais le Préjugé a presque toûjours tort ; il ne subjugue point

Qq 4 le

\* Voyez Journal de Mai p. 508.



le jugement des Gens éclairés, qui examinent les choses attentivement & de sang froid, fans s'en laisser imposer aux titres & au caractère: Ils donneront gain de cause à un simple Laïque, qui n'aura point la livrée de Savant, & qui n'aura pour lui que la Vérité.

Vous sçavés, *Meilleurs*, que je me suis bien gardé de me doner pour infallible. Quand mes Remarques seroient meilleures qu'elles ne sont, je suis persuadé qu'on en pourroit faire une très bone Critique: Par exemple, on pourroit me reprocher, avec justice, de ne pas les avoir étendu d'avantage, come je dirai à mon tour, qu'il m'étoit très aisé de le faire. Je serai obligé à quiconque me fera observer mes fautes, pourvû qu'on le fasse avec autant de modération & de ménagement que j'en ai gardé. Je suis si disposé à les avouer que les Amis de Mr. *Vernet* auront peu de peine à m'arracher cet aveu. J'ai déjà comencé à les prévenir, & j'ai déclaré d'avance que j'ai tort sur deux Remarques: La première est sur le mot *partial*: On assure que Mr. *Vernet* a pris ce mot dans le sens figuré, come on doit le faire; & sur sa parole je me fais un plaisir de lui faire réparation: La seconde Remarque est sur le mot *publicité*, je l'avois critiqué come étant nouveau ou peu usité, on me l'a fait

fait voir dans de bons Ouvrages, & fans chicaner, je suis d'abord convenu que je me suis trompé. Après la douce satisfaction de ne pas faire des fautes, il n'y a peut-être rien de plus grand, que de les avouer. Cependant, il faut aussi convenir que le Verbe *publier* est beaucoup plus en usage, que le Substantif *publicité*: On dit tous les jours, *Il y a des Gens qui voudroient que la Renommée ne publiât que les Eloges de leurs Ouvrages, & qui lui dictent tout bas les louanges qu'ils souhaitent qu'elle publie tout haut.*

Après avoir avoué franchement mes torts, oserois-je en relever un de Mr. le Prof. *Vernet*? Lui est-il permis de me nommer, fans mon aveu, ainsi qu'il le fait dans la Lettre que vous avés publiée? Est-il bien sûr que ce soit moi seul, qui suis l'Auteur de cette Critique, à laquelle, dit-il, *son Caractère ni ses occupations ne lui permettent pas de répondre*? Je ne dis rien de ses occupations, elles sont sans doute si importantes, que je me ferois un scrupule de les interrompre: Mais quelque obscur que soit mon nom; quoi que je n'aie pas l'honneur d'avoir place dans l'Académie, je ne suis pas tellement inconnu dans la République des Lettres, & dans nôtre Patrie, qu'il eût comis son *Caractère*, en me faisant la grace de me répondre. Il est vrai que je  
n'ai

n'ai pas donné de grands Ouvrages au Public, & que je ne puis pas dire come Mr. *Vernet*, en dédiant au Prince de *Saxe Gotha* l'Ouvrage de Mr. *Turretin* sur la nécessité de la Révélation, *que c'est le fruit le plus précieux de mes Etudes*. Je n'aspire pas à une si grande réputation, je ne m'élève pas si haut,

*Je mesure mon vol à mon foible Génie.*

BOILEAU.

Je me borne à m'instruire, & à gouter ce qui est bon: J'ai lû, je le répète, les Livres de Mr. *Vernet* avec plaisir & avec utilité. Quelque peu de cas qu'il paroisse faire de mes Essais & de moi, rien ne m'empêchera de rendre justice à son esprit, & à ses lumières: Les petites fautes qui lui sont échappées, & que j'ai pris la liberté de remarquer, me rendront plus attentif à ne pas en commettre,

*Aucuns Monstres par moi domtés jusqu'aujourd'hui*

*Ne m'ont aquis le droit de faillir come lui.*

RACINE.

Je me dis sans cesse, que si de beaux Génies, si des Savans distingués se trompent quel-

quelque fois, quelle attention ne doivent pas avoir des Esprits médiocres, dont les Connoissances font bornées.

*Et l'assoupissement d'Homère,  
M'avertit de veiller toujours.*

LA MOTTE.

Au reste, *Messieurs*, puisque Mr. *Vernet* a jugé à propos de me nommer, j'ai trop de considération pour lui, & je respecte trop la Vérité pour le démentir. Je crois qu'un honnête Homme ne doit rien écrire qu'il doive désavouer. Vous savés, *Messieurs*, & vous pouvés me rendre ce témoignage, que dans ma dernière Lettre, je ne faisois aucune difficulté de me nommer, ne m'imaginant pas d'avoir pû faire la moindre peine à Mr. *Vernet*, & trouvant une sorte de lâcheté à entrer masqué dans la Carrière, contre une Personne qui se montre à découvert : Vous avés crû qu'il me convenoit de rester *incognito*; & qu'il y avoit plus de modestie dans ce procédé. En éfet, il n'appartient qu'à de belles Personnes de se montrer, sans aucuns voiles. Je vous ai laissé faire, & je ne vous ai pas sù plus mauvais gré d'avoir supprimé mon nom, que d'avoir retranché plusieurs de mes Remarques, qui peut-être n'étoient pas moins di-

dignes que les autres de paroître aux yeux du Public. Je n'en citerai qu'une seule. Je disois, que l'on étoit surpris que Mr. *Vernet*, qui a donné une petite Réfutation du *Livre des Mœurs*, eût oublié de parler d'un Article fort important; c'est celui du Culte public, dont l'Auteur de cet Ouvrage parle très cavalièrement: Il méritoit donc bien d'être relevé vivement là dessus, par un Théologien, par un Pasteur, qui doit sentir mieux que personne l'utilité & la nécessité du Culte public. C'est ce Culte qui ramène les Homes à un Centre comun, d'où le Caprice, la Superstition, ou l'Erreur peut les éloigner: Il fait des Homes une Societé de Fidèles, réunis par les mêmes Devoirs, la même Espérance & la même Foi. Il excite & soutient la Dévotion, par l'exemple, les cérémonies, & les bienfécances de l'extérieur. Le Cœur se gagne peu à peu par les Instructions que reçoit l'Oreille, & qui passent de là à l'Esprit. Laissés les Homes livrés à leurs propres Conseils, bientôt l'Indolence, la Pareffe, & l'Ignorance éfaceront ces principes de crainte, de droiture & de vertu qui conduisent à la Religion; la Conscience, qui ne sera point réveillée par de sages Exhortations, s'endormira; l'Home, semblable aux Brutes ou à de stupides Sauvages, ignorera ce qu'il est, d'où il vient, quelle est

est la grandeur de sa destination, & la noblesse de ses espérances.

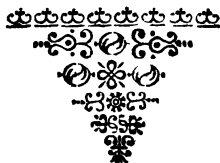
J'oubliois un Article de la Lettre de Mr. *Vernet*, qu'il m'importe de relever : Il dit que mes petites Remarques sont contre son Ouvrage & contre lui : Je ne crois pas qu'il me soit rien échappé contre lui ; à moins qu'il ne confonde sa Personne avec ses Ecrits. A l'égard de ses Ouvrages, étant imprimés, chacun à droit d'en dire son sentiment avec liberté, pourvû qu'il le fasse sans orgueil, sans aigreur, & en observant les bienfécances.

*Dès que l'impression fait éclore un Poète,  
Il est Esclave né de quiconque l'achète.*

BOILEAU.

Je suis &c.

J. B. TOLLON.





# L'EX-COCU:

C O N T E.

*E*tre Cocu n'est pas un Métier hors d'usage,  
 Ni de nouvelle invention;  
 Et depuis que le Monde en fait profession,  
 Il devroit être expert en fait de Cocuage.

*Cependant, de ce Personage,  
 A peine voit-on quelque Sage  
 S'aquiter avec dignité.*

*L'un y met la fureur, la rage;  
 L'autre en toute bénignité,  
 Le met à profit de ménage.*

*Que l'Imbécile, & le Brutal,  
 Fassent leur profit de ce Conte:*

*On y voit un Cocu, qui sût sur son Rival  
 Rejetter sagement sa douleur & sa honte.  
 Sachons être Cocus sans bassesse & sans bruit.  
 Je voudrois qu'on en tint une Ecole publique;*

*Il s'en tireroit plus de fruit,  
 Que d'Ecole d'Algèbre, ou de Langue Hébraïque.  
 Sur le haut de la porte il pouroit être écrit,  
 C'est ici qu'aux Maris on apprend la Science  
 D'être Cocus avec décence;*

*En*

*En dépit des tems malheureux ,  
Le Docteur seroit bien-tôt riche :  
Si quelque Maître ès Arts affiche ,  
Je retiens place à mes Neveux.*

*Sur les bords de la Loire , une jeune Beauté  
Aux Seigneurs d'alentour paroissoit bone emplette :  
Grosse Dot , noble Parenté ;  
On croit pour un Epoux la Fortune complète.  
En Habits propres & galans ,  
Près d'elle la noble Jeunesse  
Débite, selon ses Talens,  
Propos flateurs , & gentilleses.  
Elle , attentive à tout charmer ,  
Ajoute Conquête à Conquête :  
Jeune Fille est toujours en quête ,  
De celui qu'elle doit aimer.  
Mais pendant qu'elle a l'œil au guêt ,  
Et qu'en secret elle examine ,  
De celui-ci la bone mine ,  
De celui-là l'air tendre , ou le joli caquet ,  
Son Père , dans d'autres Balances ,  
Pèse tout ce qui forme une bone Maison ;  
Le Rang , le Bien , les Alliances ,  
Le Mérite solide , & la droite Raison.  
La Fête suit de près le choix de sa prudence.  
Mais après tout cet examen ,  
Qui , sans l'aveu d'Amour , s'embarque avec  
Himen ,  
N'est pas encore en assurance.*



*Que de l'Enfant aveugle un Vieillard éclairé  
 Ne dédaigne pas le suffrage :  
 Sans lui le repos du Ménage ,  
 N'est jamais assez assuré.  
 A celui-ci le petit Traître ,  
 Sembloit d'abord avoir souri ,  
 Et tout alloit des mieux : Une Femme peut-être ,  
 Aimeroit toujours un Mari ,  
 S'il avoit toujours soin de l'être :  
 Mais quand la tendresse a tari ,  
 Et que dans un Epoux elle ne voit qu'un Maître ,  
 C'est la Saison du Favori.  
 A nôtre Epoux , à sa Compagne ,  
 S'adone un jeune Complaisant ,  
 Voisin agréable , amusant :  
 C'est un trésor à la Campagne.  
 Il est de la Chasse , du Jeu ;  
 Veut on chanter ? Il acompagne :  
 Auprès du Vin du crû , le Voisin prise peu ,  
 Et le Bourgogne , & le Champagne :  
 Sur tout pour sa Voisine , il se mettroit au feu.  
 Près d'elle , mille soins le rendent nécessaire.  
 D'abord par son attention ,  
 A peine aspire-t'il à l'honneur de lui plaire ,  
 C'est respect seulement , c'est admiration ,  
 Sans aucun espoir de salaire.  
 Enfin par de tendres soupirs ,  
 ( Le plus jeune entend ce langage )  
 Il ose expliquer ses desirs ;*

Prend

*Prend une main, un bras, prend encore d'avantage;*

*Si bien que d'étage en étage,  
Il arrive bien-tôt au comble des plaisirs.*

*Prudence dort, quand Amour veille.*

*Ils ne peuvent cacher leurs feux.*

*A leurs Entretiens amoureux,*

*Un Valet a prêté l'oreille.*

*Il observe, & témoin de leurs plus tendres jeux,  
Va tout dire à son Maître, & croit faire merveille;*

*Il ne fait que trois Malheureux.*

*Sans prêter à l'avis créance trop facile,*

*Le Seigneur veut lui même observer les Amans.*

*Il feint un Voiage à la Ville;*

*Et revient les surprendre, en ceci trop habile,*

*Sous les plus simples Ornaments,*

*Et dans le plus comode Azile,*

*Qui d'un Couple heureux & tranquile,  
Puisse favoriser les doux emportemens.*

*Ab! quelle vision! De celle de Méduse,*

*On auroit été moins frappé.*

*Sous le Rets de son Eclopé*

*Vénus ne fût pas plus confuse.*

*Quels plaisirs à ce prix ne seroient trop païés?*

*Ab! Je frissonne, quand j'y pense;*

*Et je vois sur ce Lit les Amours éfraiés,*

*Tenir mauvaise contenance.*

*C'est ici qu'il faut respecter*

Nôtre Héros en Cocuage.

*Au désordre, à l'éfroi du Fourbe qui l'outrage,  
A peine en peu de mots daigne-t'il insulter ;*

*Et l'autre aiant plié bagage ,*

*Pour son retour chez lui trouve libre passage.*

*Que va faire nôtre Home ? Etrangler de sa main,  
Dévisager son Infidèle !*

*Non ; sans menace , sans quèrelle ,*

*Il lut s'ufit qu'au lendemain ,*

*De la Demeure paternelle*

*Elle reprenne le chemin.*

*Lui même de son sort , y porte la nouvelle.*

*| Quel récit pour le vieux Seigneur !*

*Tout pleint de ses Aïeux , délicat sur l'honneur ;*

*Il jure que dans sa Famille*

*Jamais d'un tel oprobre un front ne fût atteint :*

*Mais dans le même instant , sur celui de sa Fille,*

*Il peut lire les torts dont le Gendre se plaint ,*

*Il se rend à ce témoignage :*

*Le Crime est avoüé , le mal n'est plus douteux.*

*Que faire en un état si triste , & si honteux ?*

*Voici le parti le plus sage ,*

*Dit l'Epoux. Jusqu'ici de nôtre Mariage ,*

*Aucun fruit n'a serré les Nœuds :*

*Jurez que d'un Mari je n'ai que l'aparence ,*

*Sur pareil déshonneur , je n'insisterai point ,*

*Et nous verrons bien-tôt une heureuse Sentence,*

*Délier le Nœud qui nous joint. :*

*Il n'est pas de plus doux remède.*

*A cet avis chacun se rend.*

*Elle poursuit ; le Mari cède ;  
L'Himen est rendu nul , & la Dot se reprend.  
Nota que cette Dot est souvenr l'enclomure ;  
La Dot , pour l'ordinaire est cause du fracas ,  
Et ce grand point d'honneur , qu'on cite en pa-  
reil cas ,*

*Est illusion toute pure.*

*Nôtre Fille est renduë à son premier état ,  
A quelque chose près , de legere importance.  
L' Epoux de son côté se voie au Célibat ,  
Et fait au Dieu d'Himen profonde révérence.*

*Mais pour achever son repos ,  
Il faut du faux Ami punir la perfidie.  
A l'écart , sans témoins , il le trouve à propos ;  
L'attaque , le désarme ; & Maître de sa Vie ,*

*Excige seulement de lui ,  
Qu'il épousera l'Infidèle ,  
Qu'il se plût à séduire , & qui lui parût belle ,  
Quand elle étoit Femme d'autrui.*

*Le Vaincu suit la Loi , que le Vainqueur impose.  
Mais sous un triste Himen , nos Coupables unis ,  
Des plaisirs , dont ils sont l'un par l'autre punis ,  
Ne trouvent plus même dose.*

*Le plus content des deux est bien-tôt dégoûté.*

*On a recours au voisinage :  
Le Précurseur lui même est enfin regretté ;  
Et sous un nouveau personnage ,  
Reçû come nouveau par la jeune Beauté ,*

*Il va rendre son Cocuage  
A celui qui l'avoit prêté.*

*Cent fois on a dit par la Ville,  
Et chacun en est convaincu,  
Come de Texte d'Evangile,  
Que Caractère de Cocu,  
Est caractère indélébile.*

*Vous avez vû qu'il n'en est rien:  
Et c'est toujours chose agréable,  
De pouvoir faire entendre à tous les Gens  
de bien,  
Que leur mal n'est pas incurable.*





# V E R S

Sur l'Ouvrage de

Mr. DE MONTESQUIOU.

**V**ous conoissés l'Esprit des Loix,  
 Que pensés vous de cet Ouvrage ?  
 Ce n'est qu'un pénible assemblage  
 De Républiques & de Rois.  
 On y voit des Mœurs de tous âges,  
 Et des Peuples de tous les Lieux,  
 Les Civilisés, les Sauvages,  
 Leurs Législateurs & leurs Dieux !  
 Sur tous ces Objets d'importance,  
 L'Auteur nous fait apercevoir,  
 Non une simple tolérance,  
 Mais une foible indifférence,  
 Tout lui paroît fruit du terroir.  
 Le sol est la cause première  
 De nos Vices, de nos Vertus,  
 Néron sous une autre Hémisphère,  
 Auroit peut-être été Titus.  
 L'Esprit n'est que second Mobile,  
 Et nôtre Raison versatile,  
 Est dépendante des Climats.

Ferace aux Pais des frimats,  
 Voluptueuse dans l'Asie,  
 Le même ressort ici bas  
 Détermine sa fantaisie.  
 Ainsi sans un grand appareil,  
 On peut dans le Siècle où nous sommes,  
 Par les seuls degrés du Soleil  
 Calculer la valeur des Hommes.  
 Sur ce point seul, Législateurs,  
 Etablissés bien vos Maximes,  
 Dirigez les Loix & les Mœurs,  
 Distinguez la Vertu des Crimes;  
 Sur l'Air réglés vos Documens,  
 Un Pais devient Despotique,  
 Républicain ou Monarchique  
 Par la vertu des Elémens.  
 La Liberté n'est qu'un vain titre,  
 Le Culte un pur consentement,  
 Et le Climat seul est l'Arbitre  
 Des Dieux & du Gouvernement.





# La HARPE & le PILON.

## F A B L E.

**U** Ne Harpe exercée à chanter dignement  
*Sur de sacrés Sujets, les plus touchans Cantiques,*  
*Par les sons les plus harmoniques,*  
*Causoit un doux ravissement.*  
 Un Pilon incomode à tout le Voisnage,  
*Par un étrange aveuglement,*  
*Se crût un meilleur Instrument :*  
*Ho ! vertu chou, dit-il, avec son plat ramage,*  
*Cette Harpe m'ennuie ; il faut la rendre sage ;*  
*Je veux lui montrer son Métier,*  
*Et sur un autre ton réjouir le Quartier.*  
*A l'instant il comence à faire grand tapage,*  
*Dans le creux résonant d'un immense Mortier,*  
*Avec un bruit épouvantable,*  
*Le voila qui brimbale ; allons donc, Rompompis,*  
*Rompompis, Rompompis ; c'étoit chose é-*  
*froyable :*  
*D'un pareil Carillon les Voisins étourdis,*  
*Le donoient de bon cœur au Diable.*  
*Maudit soit, disoit l'un, l'Instrument détestable,*  
*Qui vient ainsi nous lanterner ;*



L'autre crioit, il faut berner  
 Ce Fanfaron insupportable.  
 Non, Messieurs, dit la Harpe, avec tranquillité,  
 Encore un peu de patience :  
 Montrer un Esprit irrité,  
 Ne seroit qu'augmenter sa vive pétulance :  
 Quand le pauvre Pilon verra  
 Qu'on méprise son bruit, sans doute il se taira.

C'est ainsi quelquefois qu'un Auteur respectable  
 Peut se voir insulté par quelque Marmouset :  
 Mais il refusera de prêter le Colet ;  
 L'Agresseur s'en croiroit bien plus considérable.  
 Ne lui répondre point, est le meilleur secret,  
 Pour faire tarir son Caquet.

NEUCHATEL le 25. JUIN 1749.





## ECLAIRCISSEMENS

*Sur l'Histoire du Martire de la Légion Thébérne.*

### IV. EXTRAIT.

**P**OUR continuer ces Extraits, nous devons reprendre celui-ci, en donnant le précis des Réponses du Savant du Valais aux deux dernières Objections de Mr. *Du Bourdieu*, qu'il a pris à tâche de réfuter, & qui sont

1. *Que le Fuit posé dans la Relation de St. Eucher, qu'il y avoit alors une Eglise bâtie à l'honneur des Martirs d'Againe est contredit par tous les Historiens, & principalement par Marius, Evêque d'Avenches, qui attribue la fondation de cette Eglise & du Monastère à St. Sigismond, plus de 60. Années après la mort de St. Eucher.*
2. *Que la bone foi du P. Chifflet, qui a publié la Relation trouvée dans l'Abâie de St. Claude, doit être suspectée, & qu'il y a lieu de soupçonner ce Religieux d'avoir fait éclipser, après coup, les endroits défectueux de cette Relation.*

L'Auteur de nos Eclaircissemens réfute la  
Iere.

Iere. Objection : 1. Par l'Homélie de *St. Avit*, Monument authentique qui subsiste en Original, depuis le Siècle de cet Evêque, & où on lit, *que cette Homélie fût prononcée dans l'Eglise d'Agaune, au renouvellement du Monastère, le jour de la Fête des Martirs Thébéens.* Dès là il infère : 1. Que *St. Sigismond* fût le *Restaurateur* & non le *Fondateur*, de ce Monastère, & que *Marius* l'a nommé ainsi, parce que le premier n'étoit rien en comparaison de celui que ce Prince fit bâtir, qui exigea 7. Années de travail. 2. Que cette Homélie démontre doublement l'erreur de Mr. *Dubourdieu*, puis qu'elle nous apprend, *qu'il y avoit, avant St. Sigismond, une Eglise à Agaune, de même qu'une Histoire de la Passion de ces Martirs, que l'on étoit en coutume de lire, & qui étoit beaucoup plus ancienne que St. Avit.* Cet Evêque vivoit plus de 70. ans avant *Grégoire de Tours*; ainsi il est visible, que Mr. *Du Bourdieu* s'est trompé, en avançant que cet Historien étoit le premier, qui eût fait mention de ces Martirs.

2. Il fait usage ensuite du Fragment qu'il a rapporté, tiré de la *Vie de St. Romain*, où l'on voit, qu'il y avoit une Eglise à Agaune, où repositoient les Reliques des Martirs, avant le Voyage qu'entreprit *St. Romain*, pour s'y rendre, environ l'Année 430; come aussi  
une

une Relation de leur Martire, qu'on lisoit déjà dans l'Abaic de St. Claude, environ l'Année 470. c. a. d. un Siècle avant Grégoire de Tours.

3. Il emploie une 3me. Autorité, tirée des Ecrits de *St. Achive*, 3me Abé du Monastère d'Againe, (1) qui a donné une courtte Histoire de son Couvent, & qui, *dit-il*, est Originale, suivant le sentiment des plus habiles Critiques: *St. Achive* rapporte: *Qu'avant St. Sigismond le Monastère étoit une, ou plutôt deux Communautez d'Hommes & de Femmes, qui se faisoient un devoir de recevoir les Pèlerins qui venoient à l'Eglise des Martirs d'Againe; & il loie St. Sigismond, d'avoir réduit ce Couvent à une seule Communauté d'Hommes.* St. Policarpe, Evêque de Sens, fût reçu dans ce premier Monastère, & il y mourut en 430. suivant les Actes de *St. Mathurin* (2).

4. Il se fert aussi, des *Actes de la Vie de St. Séverin*, (3) dressés par *Faustus* son Disciple. Ces Actes disent: *Que St. Séverin fût Abé d'Againe pendant 30. Ans; qu'il mourût l'Année 507. en revenant de Paris, où il avoit été appelé pour guérir le Roi CLOVIS, qui étoit ataqué d'une Fièvre &c.*

§. II

1 Boll. T. I. Mai p. 84. & T. II. Fév. p. 545.

2 Boll. T. II. Février, p. 545.

3 Act. S. Sever, apud Mabillonem Sæculi I. Bened. pag. 568.

5. Il finit la Réfutation de cette 6<sup>m</sup>e. Objection, en rapportant que *Grégoire de Tours* (1) fait mention de l'Eglise qui précéda la fondation de *Sigismond*, avançant, que ce Prince s'y rendit pour pleurer son péché, & qu'il conçût alors le dessein d'augmenter le Monastère & l'Eglise.

Pour répondre à la 7<sup>m</sup>e Objection & enlever toute suspension sur la bonne foi du P. *Chifflet*, notre Auteur cite le Manuscrit découvert par *D. Ruinart* dans l'Abaye de *St. Maur des Fosses*, qui a 1000. ans d'Antiquité, & qui se trouve entièrement conforme à celui de l'Abaye de *St. Claude*. Il fait valoir aussi la conformité de cette Relation avec celle du Martirologe d'Adon de *Vienne*, qui vivoit dans le XI. Siècle. Mais come, suivant lui, les Catholiques Romains sont suspects aux Réformez, il emploie l'Autorité d'un Auteur Protestant, pour les guérir sur cet Article: C'est l'Historien *Simler*, Zurichois, qui a écrit un Siècle avant qu'on eût fait paroître des doutes sur le Martire de la Légion Thébéenne. *Simler* a suivi, dans sa Description du *Valais*, la Relation de *Vincent*, qui est la même que celle de *Surius*, touchant les Martirs d'*Againe*, & à la fin de son *Histoire des*

1 Greg. Tur. L. 3. Hist. Franc. C. 5. Idem, De gloria Mart. L. 1. C. 77.

*des Alpes*, il a donné une Relation de ce Martire, qu'il dit avoir extrait d'un Manuscrit de l'Eglise de *Zurich*, d'une ancienneté qui lui a paru très remarquable : Elle est mot pour mot semblable à celle du *P. Chifflet*, à l'exception du Préambule, & des deux Miracles rapportés à la fin de cette dernière, qui ne s'y trouvent pas. L'Editeur de la Nouvelle Edition des Ouvrages de *Simler*, dans le *Thesaurus Historiæ Helveticæ*, a retranché cette Relation; qui est dans l'ancienne Edition. Toutes ces Autorités servent à faire voir, que le *P. Chifflet* n'étant pas le premier, qui ait donné la Relation dont il s'agit, c'est mal à propos qu'on le soupçonne d'y avoir fait des changemens.

L'Auteur travaille ensuite, dans ce même Chapitre IV. qui est l'un des plus étendus, à réfuter les Objections du Savant Anonime de *Genève*; qui a avancé dans le Journal Helvétique : *Que la manière dont St. Eucher a été informé du Fait, come il le dit dans sa Lettre à l'Evêque Salvius, ne sauroit être plus défectueuse. C'étoit donc, dit l'Anonime, un Evêque Théodore. Que l'on croioit avoir conté la chose à Isaac, Evêque de Genève, & celui-ci à quelques Genevois, qui en ont enfin parlé à St. Eucher. Ce Fait n'auroit su passer par tant de bouches, sans se défigurer, à supposer la vérité du Fait dans son Origine.*

Cette Rélation dressée par le grand *St. Eucher*, la Lumière de son Siècle, est bien déficiente, dit notre Auteur, si l'on en croit l'Anonyme de Genève. Mais examinons si ce *St. Evêque de Lion* a borné ses recherches au récit des Genevois. Il est incontestable, continue l'Auteur, que *St. Eucher* se rendit à *Agaune*, dont il décrit admirablement la situation, & qu'il y chercha tous les Eclaircissemens convenables auprès des Persones éclairées d'entre les Peuples : Il appuie son sentiment sur les paroles mêmes de *St. Eucher* dans cette Rélation : *Nous racontons cette Histoire, avec la même sincérité que nous en avons appris les circonstances, qui ne sont point tombées dans l'oubli parmi les Peuples, par le soin que les Générations précédentes ont eu de les transmettre successivement aux Générations suivantes.* *St. Eucher* ne se borna pas aux informations prises des Peuples, il s'aboucha aussi avec l'Evêque *Salvius*, come les termes de la Lettre qu'il lui écrivit le font conoitre : *Je vous envoie l'Histoire de nos Martirs, Nostorum Martirum* : Ce qui, suivant notre Auteur est équivalent à ceci : *Je vous envoie l'Histoire des Martirs, dont nous découvrimus ensemble en dernier lieu.* Il ne pouvoit, dans aucun autre sens que celui-là, nommer les Martirs d'*Agaune*, *nos Martirs*, puis qu'ils

n'é-

n'étoient pas de son Diocèse, & cette Lettre n'auroit pas été écrite en ces termes, s'ils n'avoient pas eu une Conversation précédente là dessus. Il porte plus loin ses conjectures, & il infère que si l'on cherche à doner un sens raisonnable à cette Lettre, on en conclura; *Que Salvius, Evêque du Valais aprit à St. Eucher, qu'on n'avoit aucune Relation écrite de ce Martire; mais que l'Evêque Théodore en avoit envoié une à l'Evêque de Genève, dont il pouvoit s'informer en passant par cette Ville, pour se rendre à Lion; que St. Eucher l'avoit fait sans pouvoir découvrir ce qu'étoit devenue cette Relation, après la mort de St. Isaac; que St. Isaac l'aïant lue à plusieurs Persones, elles en avoient fait part à St. Eucher, sans pouvoir l'assûrer au juste, que ce fût l'Evêque Théodore, qui l'eût envoiée à leur Evêque; que cependant St. Isaac en faisoit trop de cas, pour ne l'avoir pas reçue de bonne main.* Il prétend que c'est par manière de félicitation, que St. Eucher écrit à *Salvius*, qu'il avoit trouvé à Genève des Persones qui avoient entendu lire cette Relation. Il fonde son interprétation sur les termes de la Lettre concernans les Genevois, *Ordinem passionis cognovisse*, qui expriment un simple récit ou une simple lecture, & sur ceux-ci relatifs à l'Evêque, *Qui hac retro acceperat a Sto. Theodoro*, qui indiquent une Ré-



Rélation par écrit reçue de St. Theodore. Au moien de cette Explication, il prétend fauver le ridicule que l'on voudroit doner de cette Lettre, de préférer des Récits transmis de bouche en bouche, à la déposition de tout un Peuple. Il trouve que la déposition concordante de Persones dignes de foi, pouvoit tenir lieu à *St. Eucher* de l'Acte même que *St. Theodore* avoit écrit, sur tout après toutes les autres information prises.

Nôtre Auteur avoue cependant, que ce qu'il vient de dire ne forme qu'une grande présomption; mais que cette présomption, apuiée de la Légende de *St. Theodore*, passe en certitude: *Elle nous apprend, cette Légende, que St. Théodore rendit aux Martirs d'Againe l'honneur qui leur étoit dû, en bâtissant une Eglise, pour y placer leurs Ossemens; & afin d'étendre leur gloire dans les Provinces voisines, qu'il avoit envoyé, suivant l'ancienne coutume, à St. Isaac, Evêque de Genève, les circonstance de ce Martire, le priant de les communiquer aux Evêques voisins.* Ce Fait est raporté par Mr. le Chanoine *Briguet*, dans son *Valefia Christiana*: Il avoit découvert cette ancienne Légende, dans les Archives du Château de *Valère*, qui appartient à Mrs. les Chanoins de *Sion*, & qui par la situation avantageuse du Lieu, ont été conservées contre les incursions des Nations  
voisi-

voisines. Cette Légende n'est pas entière dans les Bréviaires manuscrits du XI. Siècle, ayant souffert des changemens par quelque main étrangère dans le IX. ou le X. Siècle; & nôtre Auteur auroit bien voulu faire part au Public de ce Morceau dressé avant le milieu du V. Siècle; mais Mr. le Chanoine *Briguet* étant mort, on n'a pas pu découvrir l'endroit où il l'avoit replacée.

Mr. *Briguet* aiant avancé, que *St. Théodore* avoit écrit à *St. Isaac* les circonstances de ce Martire, l'Anonime Genevois, qui l'a pris par équivoque pour le P. *De l'Isle*, le relève en ces termes: *Il en veut, dit-il, plus savoir que St. Eucher, qui nous assure qu'il n'y avoit rien eu d'écrit sur ce Martire avant lui, & qu'il mettoit la main à la plume, afin que les Actions héroïques de ces Martirs ne tombassent pas dans l'oubli.* Nôtre Auteur prétend que *St. Eucher* n'a rien dit de semblable, & que les termes de cet Evêque n'emportent point qu'il n'y eût rien eu d'écrit sur ce Martire avant lui. Le Savant de Genève a sans doute tiré cette inférence, du comencement de la Lettre à *Salvius*, où *St. Eucher* s'énonce ainsi: *J'envoie à Vôtre Béatitude l'Histoire de nos Martirs, craignant que par l'injure des tems & par la négligence des Peuples, les Actes mémorables de ce glorieux Martire ne tombent dans l'oubli.* Tout ce

qu'on peut conclure de là, dit nôtre Auteur, c'est que *St. Eucher* dressa les Actes de ces Martirs, pour les placer dans l'Eglise d'*Againe*, afin que par la lecture qui s'en feroit chaque Année le jour de leur Fête, cet Evénement pût se conserver à perpétuité; mais si *St. Eucher* se regarde come le premier qui ait dressé une Rélation là dessus dans les formes, il n'exclut point par là les différentes Lettres, que *St. Théodore*, ou quelques autres Persones pieuses du Valais pouvoient avoir écrites, pour doner part de ce Massacre aux Etrangers, puis qu'elles n'auroient pas empêché que le fait ou les circonstances, par la suite des tems, n'eussent été mis en oubli. Cette exclusion seroit même contraire à la Rélation de *St. Eucher*, que *St. Isaac* avoit reçu les circonstances de ce Martire par l'Evêque du Valais; ce qui suppose que ce dernier les lui avoit envoiées.

Ici l'Auteur de ces Eclaircissemens s'atache à *Mr. de Bochat*. Il dit que ce Savant n'a point examiné, en quoi pouvoit être défectueuse la Rélation du *P. Chifflet*, laquelle il a confondue avec celle de *Surius*; qu'il s'en est rapporté à ce qu'en avoit dit *Mr. Dubourdien*; qu'en conséquence il a avancé, qu'il étoit très probable, que les Actes des Martirs Thébéens avoient été dressés  
sur

fur les faux Actes du Concile d'*Agaune*, & que le P. *De l'Isle* n'a point réfuté avec succès Mr. *Du Bourdieu* fur ce point. Il acufe à cet égard Mr. *de Bochat* d'avoir fait une équivoque remarquable, en faisant dire à Mr. *Du Bourdieu* ce qu'il n'a jamais avancé, puis qu'il est au contraire dans l'opinion, que le Stile de la Légende du P. *Chifflet* sent le Siécle de *Cassiodore* ou de *Grégoire le Grand*, ou qu'elle est d'un Auteur de la fin du VI. ou du comencement du VII. Siécle, & que par raport aux Actes du Concile d'*Agaune*, il croit qu'ils ont été forgés à la fin du VII. ou au comencement du VIII. Siécle, ainsi étant, suivant l'opinion de Mr. *Du Bourdieu*, d'un Siécle postérieur à cette Légende, il n'a pû avancer qu'elle avoit été dressée fur ces Actes. Il convient cependant que pour ce qui regarde la Légende publiée par *Surius*, il paroît que le Religieux d'*Agaune* à qui il l'atribue, peut avoir eu devant les yeux ces Actes en la dressant : Il la suppose de la fin du VI. Siécle, & le Concile, du comencement du même Siécle. De là il tire un Argument pour prouver l'autenticité des Actes du Concile d'*Agaune* contre le sentiment de Mrs. *De Bochat* & *Du Bourdieu*, qui les regardent come faux,

avec le P. *Le Cointe*, qui leur a, *dit-il*, porté une grande atteinte dans ses *Annales Eclésiastiques*. Il entre ensuite dans un détail curieux pour répondre aux Objections faites contre les Actes de ce Concile, & il tâche d'en prouver la réalité. Ses Réponses sont ornées de divers traits de l'Histoire Eclésiastique, qui ne déplairont pas; mais ils doneroient trop d'étendue à l'Extrait de ce Mois, ainsi nous renvoions d'en doner un précis dans un autre Journal.





# MEMOIRES

De Mr. l'Abé de Montgon *Éc.*

## VI. EXTRAIT.

LA Cour d'*Espagne* se flatoit, que le Ministère du Cardinal de *Fleuri* seroit favorable à ses desseins, & qu'elle parviendroit à détacher S. M. T. C. des Alliez de *Hanovre*, pour s'unir à ceux de *Vienne*. Ce point de vüe étoit le mobile d'une infinité de ressorts que l'on faisoit agir, & que Mr. de *Montgon* développe en Home initié dans ces Mistères. Il nous promène agréablement dans les principales Cours de l'*Europe*; il nous fait connoître leurs intérêts, leurs vües, leur politique; il nous peint les Ministres & les Courtisans, & nous conduit dans le Dédale de leurs différentes Négociations. Pour ne pas nous perdre dans ce Labirinthe, nous n'y entrerons qu'autant que la précision d'un Extrait pourra nous le permettre.

Le Comte de *Königsfegg*, Ambassadeur de l'Empereur *Charles VI.* à la Cour d'*Espagne*,

s'étoit aquis un si grand crédit, & avoit un tel ascendant sur l'Esprit de L. M. C. que l'on obtenoit par son Canal tout ce que l'on desiroit. Quoi que les Finances fussent extrêmement épuisées, l'Ambassadeur Impérial sollicitoit toujours le paiement des Subsidés promis à l'Empereur : On eût recours aux Négocians de *Madrid*, qui prêtèrent au Roi 60000. *Pistoles*, & en très peu de tems, la Cour d'*Espagne* fit remettre à celle de *Vienne* jusques à 600. *Mille Pistoles*. Ces largesses rendirent l'Argent extrêmement rare à *Madrid*, & ce qui y contribuoit encore, c'est que l'*Angleterre*, au moien de ses Escadres, empêchoit les Gallions de venir en *Europe*. Les Troupes, les Officiers Militaires & de Justice, ceux des Maisons du Roi & de la Reine ne pouvoient obtenir le paiement d'une petite partie de leurs Apointemens. Chacun murmuroit, mais on y faisoit peu d'attention, & on ne paroissoit occupé que du soin d'éviter les plaintes qui pouvoient venir de la Cour Impériale. Les égards pour elle étoient poussés au dernier point. En voici un trait frappant. Par l'Article IX. du Traité de *Vienne*, il étoit stipulé, que tous ceux qui avoient suivi pendant la Guerre, le parti de l'Empereur & du Roi d'*Espagne* rentreroient dans la possession de leurs Biens confisqués,

&

& que l'on reconoitroit de part & d'autre les Dignitez qui leur avoient été acordées. Plusieurs Espagnols, que l'Empereur avoit fait Grands d'Espagne, se rendirent à *Madrid*, pour y prendre possession des honeurs attachés à la *Grandesse*. Aiant présenté leurs Patentes au Conseil de *Castille* pour y être enrégitrées, formalité qu'il faut observer avant de se couvrir devant le Roi, on fût fort étonné de trouver dans ces Patentes, entr'autres dans celles du Comte de *Sastago*, des expressions qui engagèrent le Conseil de *Castille* à refuser de les enrégitrer : Il y étoit dit, que l'Empereur les faisoit Grands, en récompense de leur zèle pour son Service, & pour les dédomager de la perte de leurs Biens, causée par la Tiranie du Duc d'Anjou. Nonobstant ces termes injurieux, L. M. C. trouvèrent bon qu'on les enrégitrât, & que ceux à qui elles avoient été donées en profitassent.

Le Ministre de l'Empereur reçût en particulier les marques les plus gracieuses de l'attention de L. M. C. à *St. Ildephonse*, où la Cour se rendit le 24. Juillet 1726. pour y passer le reste de l'Eté. Il fût logé au Château de *Balsaim*, situé à un quart de lieüe de *St. Ildephonse*, distinction qui n'avoit jamais été acordée qu'aux seuls Ambassadeurs de France, come Ministres de la Famille Roiale: L. M.



l'admettoient souvent à leur promenade dans les Jardins du Palais, que l'Auteur dépeint ornés de belles Cascades, extrêmement abondantes, de Jets-d'eaux, de Statues de Marbre, &c. en sorte, *dit-il*, qu'ils ne cèdent à ceux de *Versailles*, qu'en grandeur, & nullement en magnificence.

Mr. de *Montgon* eût la permission d'aller à la Cour, & il fut logé au Palais, dans l'Appartement des Pères de l'*Aubrussel* & de *Nyel*, Précepteurs du Prince des *Asturies*, qui règne aujourd'hui, & des Infans. L'accueil favorable qu'on lui fit, donna de l'ombrage au Comte de *Königsegg*, qui tâcha d'éclaircir ses démarches, mais il fût le guérir par une conduite fort prudente, & en le fréquentant plus qu'il n'avoit fait : Ce qui continua de lui attirer l'approbation de L. M.

La Cour d'Espagne parût extrêmement indisposée de la Nouvelle qu'elle reçût, le 17. Août, du Gouverneur de *St. Ander*, que l'Amiral *Jennings* étoit arrivé sur les Côtes de *Biscaïe*, avec une Escadre Angloïse de 12. à 14. Vaisseaux. Le Marquis de *la Paz* écrivit au nom du Roi à Milord *Harrington*, qui n'avoit pas suivi la Cour, pour demander une explication claire & précise des intentions de S. M. B. & des véritables desseins de cette Escadre. L. M. étoient très irritées, non seulement

lement contre l'Angleterre mais aussi contre la France , qui paroissoit tolerer & approuver la conduite des Anglois , & l'air de supériorité qu'ils affectoient de prendre dans toute l'Europe. En effet l'Amiral *Wager* étoit dans la Mer Baltique , & tenoit en échec la Marine naissante de l'Impératrice CATHERINE , l'Amiral *Hofier* avoit bloqué à *Porto-Bello* les Trésors que l'*Espagne* atendoit pour l'exécution de ses vastes Projets ; & l'Amiral *Jennings* tenoit en respect les Espagnols sur leurs propres Côtes. L'Abé de *Montgon* , qui revint dans ces entrefaites à *Madrid* , fût chargé de s'informer de Milord *Harrington* , quel étoit l'objet de cette Escadre. Il étoit toujours en relation avec ce Ministre , qu'il alla d'abord voir , acompagné du Marquis de *Monteleón* : Ils eurent une longue Conversation là dessus , dans laquelle il aprit , que le Roi de la *Grande Bretagne* étoit très éloigné de rien entreprendre contre l'*Espagne* , & que ses démarches ne tendoient qu'à prévenir & faire échoïer les desseins que l'on avoit de troubler la tranquillité de l'*Europe* & celle de la *G. Bretagne* en particulier. C'est ce que Mr. de *Montgon* écrivit d'abord à l'Archevêque d'*Amida* , Confesseur de la Reine , en lui faisant part , que le Ministre Anglois partoît lui même pour *St. Ildephonse*.

On eût encore, dans ce tems là, à *Madrid*, le déplaisir d'apprendre que la République de *Hollande* avoit enfin accédé à l'Alliance de *Hanovre* ; mais ces chagrins se dissipèrent par l'agréable Nouvelle que l'on y reçût peu après du Traité signé le 6me. Août, entre l'Empereur & l'Impératrice *Catherine*, dans lequel cette Princesse accédoit à l'Alliance de *Vienne*. Cette Alliance inspira une nouvelle confiance aux Cours Impériale & Catholique. On s'aigrissoit de plus en plus. La Compagnie d'*Ostende*, que l'Empereur vouloit soutenir, refusant qu'elle fût transférée à *Trieste* ou à *Fiume*, étoit une Pome de Discorde entre S. M. Impériale d'un côté, & S. M. Brit. & les Etats Généraux de l'autre, qui subsista encore long-tems, & les Puissances Maritimes ne voulurent dans la suite écouter aucune Proposition d'Acomodement, qui n'eut, pour Préliminaires, l'abolition de cette Compagnie.

Mr. de *Montgon* done dans cet endroit une Lettre que l'Evêque de *Fréjus* lui écrivoit en réponse, sous la date du 10. Août. Ce Prélat approuvoit sa conduite en *Espagne* ; mais il affectoit de garder un profond silence sur les démarches de nôtre Abé pour disposer le Roi d'*Espagne* à consentir à sa nomination au Cardinalat, & ce Service important ne pût  
ati-

atirer à M. *de Montgon*, aucune confiance de sa part. Il lui aprit cependant dans une autre Lettre, datée du 27. Septembre, son élévation à la Pourpre Romaine, arrivée dans un Consistoire secret tenu le 11. Septembre; mais toujours avec assés de froideur. L'Empereur avoit consenti à cette nomination, pour lui & pour le Roi d'Espagne. Mr. de *Montgon* raporte à ce sujet les démarches du Cardinal de *Polignac*, ce qui se passa en Consistoire, l'oposition du Cardinal *Pereira*, au nom du Roi de Portugal, l'Eloge que le Pape fit de la nouvelle Eminence, & le Discours prononcé à cette occasion par le Cardinal *Del-Giudice*. Il fait voir ensuite, qu'il n'a pas été seul païé d'ingratitude par ce Premier Ministre, le Cardinal de *Polignac*, qui avoit été attaché au Duc de *Bourbon*, se trouvant dans le même cas, ainsi que le Maréchal de *Villeroi*, le Duc de *Mortemar* & d'autres, à qui il avoit de très grandes obligations.

Sur la fin du Mois d'Août, l'Archevêque d'*Amida*, écrivit à Mr. de *Montgon*, par ordre de L.M.C. de retourner à *St. Ildephonse*. Il y fût reçu très gracieusement, & on lui proposa, sous les plus flateuses espérances, de s'attacher pour toujours à la Cour d'*Espagne*. Il y consentit, en se réservant cependant l'agrément de la Cour de France. Pour l'obtenir,

tenir, il écrivit au Cardinal de *Fleuri*, & au Comte de *Morville*. Ses Lettres furent vûes de L. M. qui les aprouvèrent, & le Confesseur de la Reine les fit partir. Ce Prélat l'assura de nouveau que l'intention de L. M. étoit de lui acorder un Etablissement agréable, & qu'il avoit ordre de lui demander quels Apointemens il exigeoit. Mr. de *Montgon* repondit, qu'il ne mettroit jamais à prix les services qu'il pourroit être assés heureux de rendre, & qu'il seroit content de recevoir simplement ce qu'on jugeroit qui lui seroit nécessaire, pour remplir avec décence les fonctions de l'Emploi auquel on le destineroit. Il retourna à *Madrid* le 5. de Sept.

La Cour se disposant alors d'envoyer un nouvel Ambassadeur à *Vienne*, pour cimenter de plus en plus la bone intelligence entre les deux Cours, plusieurs Grands sollicitèrent cette Ambassade, mais le Comte de *Königsfegg* fût déterminer L. M. à doner la préférence au Duc de *Bourbonville*, Flamand, dont le Frère étoit au service de l'Empereur. Pour soutenir son Caractère avec dignité, on lui acorda 12. Mille Pistoles par an, autant pour son Voiage, & 30. Mille pour son Equipage.

La Reine d'*Espagne* étoit toujours dans l'idée séduisante, que l'intention de l'Empereur

reur

reur étoit, que l'Archi-Duchesse sa Fille aînée, aujourd'hui Impératrice, épousât l'Infant *Dom Carlos*, présentement Roi des *Deux Siciles*. C'est ce qui l'engageoit à regarder d'avance les Intérêts des deux Maisons come confondus, & se persuader, que tout ce qu'elle feroit pour contribuer à l'agrandissement de l'Empereur tourneroit infailliblement à l'avantage du Prince son Fils. La Cour de *Vienne*, qui trouvoit cette opinion fort utile, prenoit soin de l'entretenir, & de tirer toujours de grosses Remises, dont elle employoit une partie à faire entrer les Princes d'Allemagne dans ses vues particulières, sur tout relativement à la Pragmatique Sanction, & Elle faisoit entendre à L.M.C. que toutes ces sages précautions tendoient à fortifier l'Alliance de *Vienne*, & à se mettre en situation d'accomplir sans obstacles ses vastes Promesses.

Des Affaires Eclésiastiques occupoient aussi la Cour d'*Espagne*. BENOIT XIII. faisoit solliciter, par son Nonce à *Madrid*, l'observation d'une Bule donnée par INNOCENT XIII. pour la Réformation du Clergé. Le jeune Roi *Dom LOUIS* peu avant sa mort avoit ordonné que cette Bule fût exécutée dans ses Etats, en tout ce qui ne porteroit aucun préjudice aux Droits de sa Couronne, & que le Clergé eût

eût à se conformer à ses Décisions ; mais les brigues & les intrigues de ceux qui favorisoient le relâchement dans le Clergé Espagnol avoient trouvé le secret de rendre le Décret du Roi inutile, & il n'étoit point observé. Les instances du Nonce auprès de *Philippe V.* furent sans fruit, & un Ouvrage si digne de la Puissance Souveraine & de la Puissance Eclésiastique, est encore sans exécution.

A ce sujet Mr. de *Montgon* cite quelques abus qui se comettent en *Espagne*, dans les Décorations des Eglises & dans le Culte. Il a vû dans l'Eglise de *St. Gilles* des Pères Franciscains près le Palais à *Madrid*, aux Fêtes de Noël, une Décoration aussi ridicule que profane. Au dessus de l'Autel on avoit représenté le *Mont Parnasse*, le Cheval *Pégaze*, *Apollon*, les *Muses*, *Hercules*, *Hector*, *Priam*, & ensuite diférens Rois d'*Espagne*. Au bas de cette Réprésentation paroissoit la Ville de *Bethléem*, l'Etable où le Sauveur est né, la Ste. Vierge en Habit de Dame de Cour, *St. Joseph* en Habit séculier, avec une Perruque, & une Cane à la main ; & le St. Sacrement entre eux deux. Dans le loin-tain, on apercevoit les Rois Mages à cheval, avec un grand Cortège, suivans l'Etoile qui les conduisoit.

Dans

Dans toutes les Processions un peu solemnelles, il y a toujours, *dit-il*, plusieurs Troupes de *Gitanos*, espèce de *Bohémiens*, qui dansent avec des Castagnettes, ou au son d'autres Instrumens, d'une manière boufone & indécente. Ces Danseurs précèdent de peu le St. Sacrement ou les Images des Saints ou Saintes, que l'on porte en Procession, & ils sont accompagnés de Géans ou de Nains de Carton, qui sont le même Personage, que des Marionettes sur les Théâtres.

Ans Processions de la Semaine Sainte, qui se font le Mercredi, le Jeudi, & le Vendredi Saint, on voit des espèces de Théâtres ambulans, sur lesquels on porte en représentation, les principaux Mystères du Salut, qui deviennent des Spectacles auxquels tout le Peuple acourt. Les Figures qu'on porte sont représentées au naturel. La Ste. Vierge est alors couverte d'une longue Mante de Crêpe & d'autres Ornemens lugubres: Elle est suivie de plusieurs Femmes, qui lui présentent des Mouchoirs pour essuier ses larmes. La Décoration change après Pâques: On orne les Images de la Ste. Vierge, de Pendans d'Oreilles, de Coliers, de Brasselets, de Frisures &c. On ajuste les autres Saints & Saintes, selon leur sexe & leur état, dans le même goût. Mr. de *Montgon* rapporte, que



que passant à *Saragosse*, un Chanoine lui fit voir les différentes Robes & Ornaments d'une Image de la Vierge, qui est en grande vénération dans cette Ville là, sous le nom de *Nuestra Sennora del pilar*: Après avoir fortifié les plus magnifiques, le Chanoine lui dit: *Nuestra Sennora tiene tambien sus vestidos de carnestolendas; y en este tiempo, parce su magestad mas alegre.*

Nôtre religieux & judicieux Abé, après avoir fait sentir le ridicule & la profanation de semblables Usages, termine cet Article par des Réflexions également censées & pieuses: *Tout ce qui a le moindre rapport au Culte de Dieu, dit-il, doit tendre uniquement à ranimer la Foi, & à inspirer autant de recueillement que de respect. . . . C'est ne point suivre l'Esprit de l'Eglise, mais s'en écarter totalement, que de joindre aux Cérémonies pleines de Majesté & de Religion, qu'elle a établies, une infinité de Pratiques superstitieuses & bouffones, dignes des Théâtres profanes, & non point d'être remarquées dans le Lieu-Saint.*

Mr. de *Montgon*, reprenant les Affaires Politiques, nous transporte dans les Cours d'*Allemagne*, du Nord, d'*Angleterre*, de *France*, de *Turin* &c. Il nous dévoile les vûes des unes & des autres, les intérêts

. par-

particuliers, les Négociations secrètes, & il nous donne des Anecdotes très curieuses.

Les Armemens de la *Grande Bretagne* avoient causé de l'ombrage à l'Empereur : On craignoit que l'Escadre Angloise ne fût destinée à bombarder le Port d'*Ostende* : Le Baron de *Zunjungen* Velt-Maréchal, fût envoyé en *Flandres*, pour commander les Troupes Impériales. Rassuré de ce côté là, il appréhenda, lors que cette Escadre fût dans la Méditerranée, qu'elle ne formât, de concert avec le Roi de *Sardaigne*, quelque entreprise contre ses Etats d'*Italie*, en particulier contre la *Sicile* : Les Comtes de *Wallis* & de *Trarba* eurent ordre de se rendre incessamment dans ces Quartiers là.

S.M.I. étoit dans l'opinion que les Alliez d'*Hanovre* mettoient tout en usage, pour former une Ligue en *Italie*, capable d'y renverser sa puissance. Le Voiage que le Comte de *Schulembourg*, Général des *Vénitiens*, fit dans ce tems là à *Londres*, pour faire Visite à la Duchesse de *Kendale*, sa Sœur, confirma ces soupçons. Ce Général s'étoit rendu fameux par la valeur & l'habileté avec laquelle il avoit fait lever le Siège de *Corfou*, que les Turcs avoient formé dans les comencemens du Mois d'Août 1716. & qu'ils furent contraints d'abandonner le 21. du même Mois,

laissant leurs Canons, Munitions, Tentes & Bagages. En reconnoissance de cette belle Action, le Sénat de *Venise* fit présent au Comte de *Schulembourg*, d'une Epée superbe, enrichie de Diamans, lui acorda une Pension de 5000. Ducats, & ordona qu'on lui érigeroit une Statüe Equestre, dans la principale Place de *Corfou*, avec une Inscription à sa louange. La Duchesse de *Kendale*, Sœur de ce Général, après avoir eu sur le Roi d'*Angleterre* cet espèce d'Empire que done ordinairement la beauté, conservoit beaucoup de part dans la confiance de ce Monarque, & son crédit à la Cour, joint au mérite personel du Général Vénitien, l'y fit recevoir avec beaucoup de distinction. Ce qui fit présumer qu'il pouvoit y avoir sur le tapis, quelque Négociation avec la République de *Venise*; mais ces conjectures étoient sans fondement; & le retour de l'Amiral *Jennings* à *Spithead*, vers la fin de l'Automne, acheva de calmer les craintes de l'Empereur & de l'*Espagne*.





## SONGE MERVEILLEUX.

**I**L y a quelques tems que je lûs dans le *Journal Helvétique* les Réflexions Critiques concernans la *Nécessité* ou *l'Utilité de la Révélation*. Fatigué de cette lecture, je m'endormis, & les idées que j'en avois tirées, s'étant de nouveau présentée à mon Esprit, j'eus le Songe merveilleux que je vai vous décrire.

Il me sembla que j'étois dans une vaste Campagne, couverte d'une infinité de Persones de tout Sexe & de toute Condition. Le Jour étoit parfaitement beau, le Ciel pur & ferein, & le Soleil paroissoit dans tout son éclat. De cette grande multitude d'Hommes, qui couvroient la Campagne, les uns profitant de la lumière du Soleil s'ocupoient à des Travaux utiles, à des Professions honêtes & légitimes; d'autres s'amusoient en diverses manières, se divertissoient, dansoient, jouoient &c; d'autres enfin se sentant incomodés de la lumière du Soleil, trop vive pour eux, la fuioient, en se retirant dans des Grottes & des Cavernes. Pendant que j'étois occupé à considérer tous ces Objets, & les divers

mouvements de cette multitude , je crus entendre la voix du Soleil , qui disoit : *Je suis la Lumière du Monde : Nul autre que moi ne fournit à la Terre une Lumière suffisante ; & ceux qui ne profitent pas de ma Lumière , sont ennemis d'eux mêmes.*

Immédiatement après j'entendis un de ces *Hiboux humains* , ennemi de la Lumière , qui répondit au Soleil , d'un petit air dédaigneux, *Eh ! oui , vous êtes la Lumière du Monde, votre lumière est grande & belle ; mais nous nous en passons bien : Elle nous est utile , il est vrai ; mais elle ne nous est nullement nécessaire : Nous avons nos Lampes , nos Bougies , nos Chandelles & nos Flambeaux , qui nous suffisent pour nous éclairer. Nous n'avons pas besoin de vous.*

*Ingrats , Insensés !* leur répondit le Soleil : *Que feriez vous sans moi ? Vos Lampes, vos Bougies, vos Chandelles & vos Flambeaux, que vous vantés avec tant de fierté , de quel usage vous seroient-ils ? Si vous étiez condamnés à ne me voir jamais , que vous seriez à plaindre ! Dans le tems même que vous me fuiez & que vous me méprisés, avec tant d'audace & d'ingratitude, vous profités de ma lumière , vous en tirés divers usages , sans y vouloir faire attention. Mais si vous ne voulés pas m'en croire, transportez vous dans ces Climats ténébreux , qui sont sous les Poles , où regne une Nuit perpétuelle , avec une froidure,*  
que

*nul Mortel ne peut soutenir, & vous verrez si vos Flambeaux vous suffiront. Après cette épreuve, venez me dire que je ne vous suis pas nécessaire, & que vous pouvez vous passer de ma lumière ! Le Hibou confus se tût, & moi je m'éveillai.*



A V I S.

**M**R. *Antoine Philibert* vend actuellement: *Traité du Gouvernement Civil, où l'on traite de l'origine, des fondemens, de la nature, du pouvoir, & des fins des Sociétez Politiques: Traduit de l'Anglois: Nouvelle Edition revüe & corrigée. A Genève, chez Antoine Philibert, Libraire au Perron, 1749. in 12.*

Mr. *Locke*, qui publia ce Livre en 1690. n'y mit point son nom, parce que les principes qu'il y établit sont contraires à ceux que l'on soutenoit comunément en *Angleterre*, avant la Révolution, & qui alloient à établir le Pouvoir arbitraire, sans avoir égard à aucunes Loix. Il renverse entièrement cette Politique Turque, que bien des Gens soutenoient sous des prétextes de Religion, pour flater ceux qui aspiroient à un Pouvoir, qui est au dessus de la Nature humaine: Telle est l'idée qu'en done Mr. *Le Clerc*, dans l'Eloge Historique de nôtre Auteur, come on peut le

le voir à la suite de l'Avertissement sur cette Edition.

Les Directeurs de la *Loterie de Clèves*, que nous avons annoncée dans le Journal d'Avril, ont jugé à propos de renvoyer le Tirage de la Ire. Classe, jusques au commencement de Septembre prochain; ainsi les Collecteurs continueront à distribuer des Billets jusques au 15. Août. On en trouvera spécialement à Bâle chez Mr. *Jean Burckardt*, Directeur du Bureau d'Adresse.



## LOGOGRIPE.

L'Intérêt, la Prévention,  
 Me donent souvent la naissance:  
 Heureuse quand la vraisemblance  
 Couvre mon imperfection!

Certain, dont l'Estomach à jeun depuis deux jours,  
 Me voit, me dévore & digère,  
 N'a pas la pause moins légère,  
 Ni moins besoin d'un prompt secours;  
 Et par un effet tout contraire,  
 Tel autre, qui ne fait que prononcer mon nom,  
 Vient d'en païer son Ordinaire.

Pour en venir à ma construction,  
 De mes huit picds, l'on peut former plus d'un  
 Mistère.

D'une Quinte d'abord je vous offre le ton;

En-

*Ensuite par combinaison ,  
 Deux mots essentiels en Musique ,  
 Le Chef d'un Etat despotique :  
 Vous trouverez encore sa Règle & sa Leçon ;  
 Cet Arbre maltraité du Passant trop avide ,  
 Et dont on peut trouver les plaintes dans Ovide ;  
 Une Ville , un Animal ,  
 Qu'on prononce , ou qu'on écrit mal ;  
 Le mordant Ecrivain dont parle Fontenelle ,  
 Que les Princes paioient , pour qu'il ne parlât pas .  
 Cet agrément , ce charme d'une Belle ,  
 Dont nos Dames \* font peu de cas ,  
 Qu'elles veulent couvrir d'une grace étrangère ,  
 Et qui pare lui seul une jeune Bergère .  
 Je présente un beau blanc ; & son contraste obscur ,  
 Cette Herbe , dont le tact peu sûr  
 Fait sentir sa mordante force ,  
 Et cet Ouvrage fait d'une flexible écorce ;  
 La Fille de Titan , la Mère d'Apollon ;  
 L'Animal au triste renom ;  
 La peine que l'ancienne Loi ,  
 Donoit pour ordinaire & commune vengeance ,  
 Que les Romains suivoient , qu'on n'admet point  
 en France .  
 Et que defend l'Auteur de nôtre Foi .*

\* Les Dames en France , sur tout à Paris .

---

Le Logogriphe Enigmatique du Mois de Mai , s'explique par le F E U .